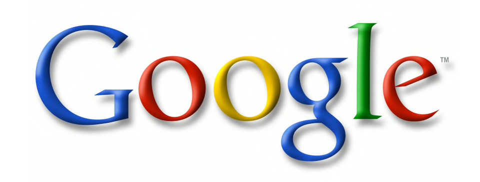
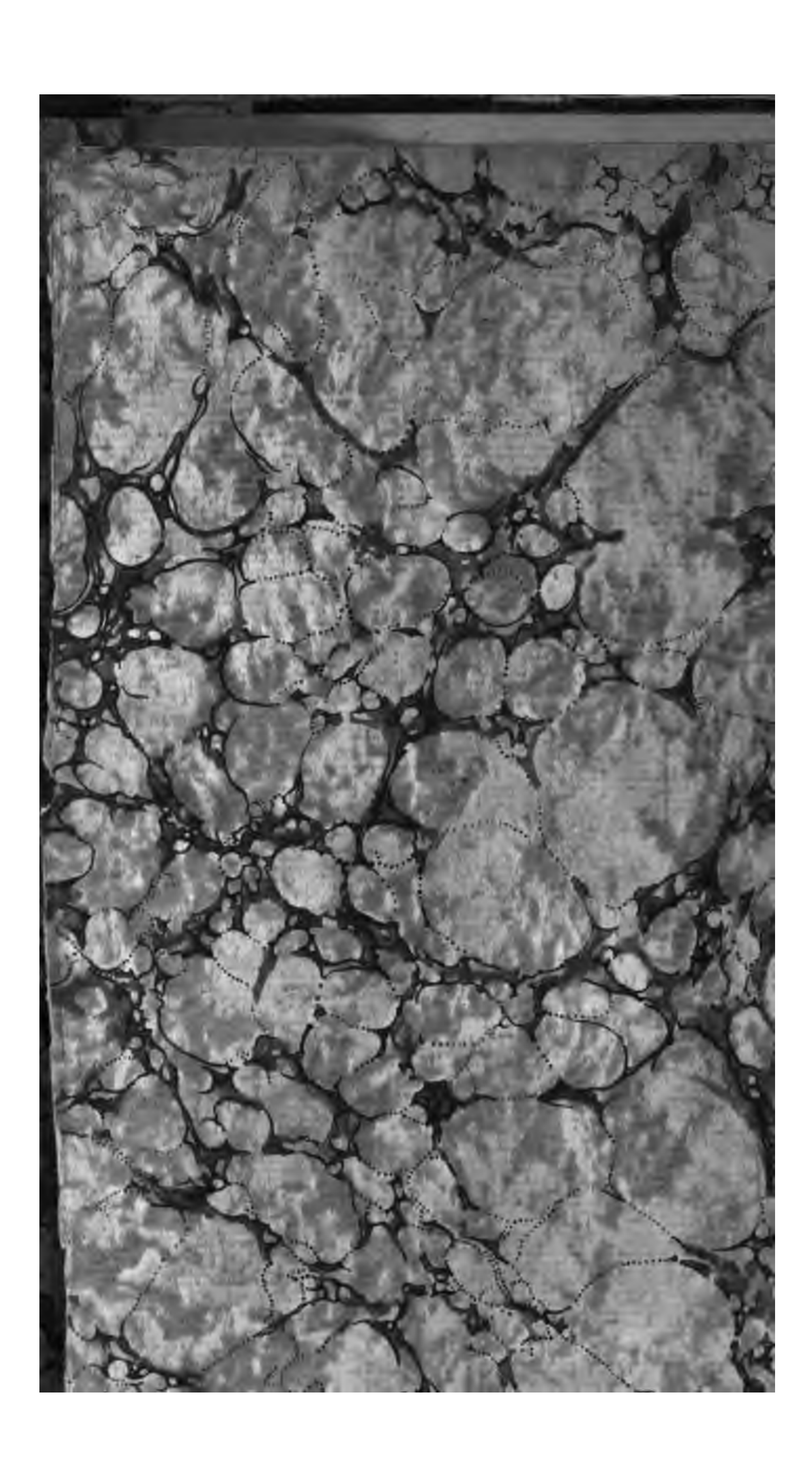










HISTOIRE

DES DUCS

ET

DES COMTES DE CHAMPAGNE

CET OUVRAGE A OBTENU

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

EN 1864

LE GRAND PRIX GOBERT

HISTOIRE

DES DUCS

ET

DES COMTES DE CHAMPAGNE

TOME VI

FIN DU CATALOGUE DES ACTES

DES COMTES DE CHAMPAGNE

TABLES, ETC.

PAR

M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

AVEC LA COLLABORATION DE M. L. PIGEOTTE

PARIS

AUG. DURAND, LIBRAIRE, 7, RUE DES GRÈS.

M D CCC LXVI.

CATALOGUE DES ACTES

DES COMTES DE CHAMPAGNE

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE THIBAUT III

JUSQU'A CELUI DE PHILIPPE LE BEL.

Suite du règne de Thibaut V.

Année 1263 (Pâques le 1er avril).

3302. — 6 avril. — La prieure et le couvent de Jouarre demandent à Eustache de Conflans, maréchal et garde de Champagne, la permission d'élire une abbesse en remplacement de feue Isabelle.
E, f° 413 v°.

3303. — 23 avril, Paris. — Ferri, duc de Lorraine et marchis, ayant mis Frouard et le bourg de Pompey à la loi de Beaumont, et délivré une charte en conséquence, jure devant Th. d'observer cette charte. S'il ne l'observe pas, Th. pourra l'y contraindre par saisie (en français) (cf. nos 3325, 3384).
F 1, fos 227 r°-228 r°.

3304. — Avril. — Par devant l'official de Paris, Robert Le-Queux, Agnès, sa femme et Lambert, leur fils, vendent à Lambert, clerc de Th., une maison située à Paris, au-delà du Petit-Pont, vers Saint-Germain-des-Prés, près des terrains dont il est question plus haut, n° 3299.
E, f° 505 v°.

3305. — 23 mai, Nogent-sur-Seine. — Th., avec le consentement de l'abbé et du couvent d'Epernay, transfère, de la vieille chapelle d'Igny-le-Jard à la nouvelle située dans l'enceinte de sa maison, cinq chanoines d'Epernay. Il se réserve la faculté d'élever à huit le nombre de ces chanoines, et donne, en conséquence, pour leur entretien, 40 livres de rente, pour le luminaire une rente de 8 livres de cire.

G, 135, p. 270-271.

3306. — Mai. — Robert, chevalier, seigneur de Sommeville, châtelain de Vitry, de qui Helissande, dame de Mareuil, tenait sa maison, et Raoulin, fils de Jacques d'Argers, des biens à Montigny [sur Vesle], faisait lui-même à Th. l'hommage de ces fiefs; il prie Th. de recevoir l'hommage d'Helissande et de Raoulin, qui deviendront vassaux immédiats de Champagne (en français).

F 3, f°s 204 v°-205 r°. — Mention, Brussel, p. 715-716.

3307. — 10 juin. — L'aumônier de Th. donne un règlement à l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes.

Ed., Guignard, *Les Anc. Statuts de l'Hôtel-Dieu-le-Comte.*

3308. — 1 juillet, Clairvaux. — Th. approuve les acquisitions faites jusqu'à ce jour par l'abbaye de Larivour, et autorise cette abbaye à faire entrer en franchise, dans la ville de Troyes, 50 tonneaux de vin par an.

Original, H, fonds de Larivour.

3309. — 6 juillet, Jaucourt. — Th. fait un traité de pariage avec Gui, évêque de Langres, pour le village de Dampierre (en français) (cf. n° 3311).

Bibl. de Langres, *Cart. de l'évêché,* f° 119 v°; Bibl. Imp., Lat. 5188, f° 161 v°; Lat. 5993 B, f°s 124 v°-125 r°.

3310. — 12 juillet, Troyes. — Th. confirme un échange conclu entre l'abbaye de N.-D.-aux-Nonnains de Troyes et Thibaut IV. L'abbaye a cédé une chambre voisine de la maison de défunts Pierre Goyn et Lambert Bouchu, laquelle ap-

partenait déjà à Th. Elle a reçu en échange une rente de cent sous.

Original, H, fonds de N.-D.-aux-Nonnains; copie, Bibl. Imp., cabinet des Titres, 2e série des originaux, au mot Bourmont.

3311. — 19 juillet. — Charte de Gui, évêque de Langres, semblable à celle qui est analysée sous le n° 3309 (en français).

J 201, n° 46; E, f° 209 v°.

3312. — Juillet, Boulancourt. — Th. donne à l'abbaye de Val-des-Vignes droit de pâturage pour 500 bêtes armailles dans le finage de Bar-sur-Aube.

Original, H, fonds de Clairvaux.

3313. — 23 août. — Jeanne, fille de feu Gautier, seigneur de Vignory, prie Th. d'attester par lettres qu'elle a emprunté 2,000 livres tournois à Jean [de Châlon], comte de Bourgogne, sire de Salins [son beau-père] (en français).

F 2, p. 539-540.

3314. — 31 août, Payns. — Th. constate une transaction intéressant le chapitre de St-Etienne de Troyes.

Bibl. imp., fonds Bouhier, 12 *bis*, f°s 10 v°-11 r°.

3315. — Août, Payns. — Th. approuve un échange fait par les Templiers, à Payns.

H, *Cart. du Temple*, f°s 182 v°-183 r°.

3316. — 11 septembre, Coulommiers. — Guillaume, seigneur de *Viques*, chevalier, à cause du mariage d'Adenet, son fils, avec Marguerite, fille de Gautier de Nogent, cousin de Th., donne audit Adenet tout ce qu'il possède en Champagne, plus 1,000 livres qui seront employées en acquisition d'immeubles par l'intermédiaire de Th. et de Robert, jadis abbé de Saint-Memmie de Châlons (en français).

F 3, f° 92 r° v°.

3317. — 11 septembre [Coulommiers]. — Guillaume, seigneur de *Viques,* chevalier, reconnaît que, sur les 4,000 livres dont il s'agit dans la charte qui précède, il ne peut exiger l'emploi de plus de 500 livres par an (en français).
F 3, f° 91 r° v°.

3318. — 12 septembre, Coulommiers. — Th. accorde aux Cordelières de Provins la gruerie de cinq arpents de bois (en français).
Cart. de Sainte-Catherine de Provins, f° 14 r° v°.

3319. — Septembre. — Simon, seigneur de Clefmont, a repris de Th. les tierces d'Esnouveaux, de Forcey, de Mennouvaux et de Cuves; il a, en échange, cédé à Th. la mouvance des fiefs que tenaient dudit Simon 1° à Dammartin et à Malroy, Renier, seigneur de Bourbonne; 2° à Récourt, Guillaume de Récourt; 3° à Louvières, Gautier et Odot; la mouvance du fief de Changey; enfin, Simon fait hommage à Th. de ce qu'il possède à Daillecourt (en français).
F 3, f°s 46 v°-47 r°. — Ed., Chantereau, II, 252.

3320. — 10 octobre, Igny-le-Jard. — Th. appose son sceau à une charte de Thibaut IV pour l'abbaye d'Argensolles. Le sceau précédemment mis à cette charte pouvait être enlevé sans lésion du fil ni de la cire.
Deux originaux, archives de la Marne. — Ed., Champollion-Figeac, *Doc. hist. inéd. tirés de la Bibl. royale,* I, 355.

3321. — 16 octobre. — Lachy. — Charte semblable de Th. pour l'abbaye de Jardin.
G 151, p. 18.

3322. — 30 octobre, Longjumeau. — Th. règle le montant des indemnités dues par les Trinitaires de Troyes à l'Abbaye de Montiéramey.
Original, H.

3323. — Octobre, Par[is]. — Fragment d'une charte de

Th. concernant la construction du monastère des Franciscains de Troyes (cf. nos 3164, 3172).
Original, H, fonds des Cordeliers.

3324. — 2 novembre, Saint-Arnoult-en-Yvelines. — Th. accorde au chapitre de Saint-Quiriace de Provins des lettres de sauvegarde qu'il adresse à Anseau, connétable de Champagne.
G 136, p. 272.

3325. — 6 novembre. — Ferri, duc de Lorraine et marchis, ayant mis à la loi de Beaumont ses châteaux de Montfort, Chatenois, Bruyères, Arches et les bourgs qui dépendent de ces châteaux, a fait constater ce fait par Th. qui pourra, par saisie, contraindre Th. à respecter les droits conférés aux habitants (en français) (cf. nos 3303, 3381).
F 1, fo 228 ro vo. — Extrait, Brussel, p. 1018-1020.

3326. — 3 décembre, Lusignan. — Henri, frère puiné de Th., reconnaît avoir reçu de Th. cinq mille livres de rente, savoir : 1° en terres, Rosnay et la châtellenie, plus ce que Th. avait à Vassy et dans la châtellenie, à Soulaines et dans la châtellenie, à Arrentières et dans les dépendances, à Ervy et dans la châtellenie, à Coursan et dans les dépendances, le tout valant 4,000 livres de revenu ; 2° en argent, 500 livres de rente sur la foire de Bar[-sur-Aube], autant sur le portage des vins de Troyes (en français).
F 2, p. 62-63 ; G 136, p. 23.

3327. — Janvier. — Girard et Guillaume frères, seigneurs de Lézinnes, déclarent que feue Marguerite, reine de Navarre, avait donné cent livres de rente en mariage à Mahaut de Sexfontaines, femme dudit Guillaume; ces cent livres grevées de droit de retour dans le cas où la donataire mourrait sans enfant ou en cas d'extinction de sa descendance. Th. a assis soixante livres sur les cent, et il lui est donné quittance du reste moyennant l'engagement qu'il prend de payer une somme de 420 livres à la prochaine foire de Saint-Jean de Troyes (en français).
F 3, fos 51 ro-52 ro.

3349. — 2 mars, Château-Thierry. — Regnauld de Bar, chevalier, jure qu'à partir du 7 courant il ne conclura, sans le consentement exprès de Th., ni trève ni traité de paix avec Thibaut, comte de Bar [-le-Duc], son frère, avec lequel il est en guerre. S'il va chercher asile dans les châteaux et forteresses dudit Th., il y agira en fidèle vassal et ne permettra pas d'y faire quoi que ce soit qui puisse porter préjudice au même Th.
F 3, f° 138 r° v°.

3350. — 17 mars. — Th. donne à l'Hôtel-Dieu de Biesme droit d'usage dans la forêt de Sainte-Ménehould.
Mention, de Barthelemy, *Dioc. ancien de Châlons*, I, 229; II, 145.

3351. — 22 mars. — L'official de Reims déclare que, par devant un clerc de l'officialité, Poincard de Bourgogne, chapelain de la cathédrale de Reims, proviseur de l'hôpital Saint-Antoine de la même ville, le maître, les frères et les sœurs du même hôpital, ont reconnu que Th. a la garde d'une rente de soixante setiers de blé, mesure de Bourcq, que ledit hôpital possède à Longwé, près de Falaise.
J 197, n° 87; E, f°s 518 r°-519 v°.

Année 1265 (Pâques le 5 avril).

3352. — 12 avril, Bar-sur-Aube. — Th. donne au prieuré du Val-des-Ecoliers, près de Chaumont [en Bassigny], une rente de 26 setiers de blé à prendre sur le quart de la dîme de Biesles, dans la châtellenie de Nogent-le-Roi.
Bibl. Imp., Lat. 9869, p. 215.

3353. — 14 avril. — Par devant Jean de Brienne, chanoine et official de Meaux, Thibaut de Cornillon, chevalier, s'engage à se rendre en Terre-Sainte et à y séjourner un an pour l'amour de Th., sinon ce dernier aura le droit de confisquer la terre dudit Thibaut de Cornillon.
E, f° 515 v°.

3354. — Avril. — Charte semblable passée par devant Th., abbé de Saint-Faron, de Meaux.
E, f° 286 v°.

3355. — 27 avril, Pérouse. — Clément accorde à Henri, frère de Th., une dispense pour épouser une parente au quatrième degré; pourvu que ce ne soit pas une fille de Simon, comte de Leicester, ou de ses partisans, et que ce mariage se fasse avec l'assentiment de Louis IX et de Th. (cf. n° 3385).
E, f° 60 v°. — Ed., Martène, *Anecd.*, II, 124; Launoius cité par Br., VI, 148.

3356. — Avril. — Henri, comte de Luxembourg et de la Roche et marquis d'Arlon, et Marguerite, sa femme, font à Th. hommage lige du château et de la châtellenie de Ligny en Barrois moyennant 1° une rente de deux cents livres de provinois forts; 2° mille livres de même monnaie une fois payées, qui devront être employées à l'acquisition de fiefs mouvants de Th. (en français) (cf. n°s 3041, 3042, 3369, 3501. Cette charte est la même que celle qui est cotée 3130).
Ed., Chantereau, II, 252-254. —Mention, Brussel, p. 359.

3357. — 4 mai, Lachy. — Th. met sous sa sauvegarde les Cordeliers de Provins (en français).
Copie, Bibl. de Provins, Ithier, *supplément à Saint-Thibaut*, p. 229.

3358. — Mai. — Th. fait savoir que Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, a conclu un traité de pariage avec l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul pour ses biens à Germay et dans les environs (en français).
Bibl. Imp., Coll. de Lorraine, vol. 397, pièce 16.

3359. — Mai. — Th. donne au chapitre de Saint-Etienne de Troyes deux pièces de pré, à charge de dire pour lui, de son vivant, une messe du Saint-Esprit le lendemain de la Saint-Nicolas d'hiver, et de célébrer son anniversaire après sa mort.
Bibl. Imp., fonds Bouhier, 12 *bis*, f° 11 r° v°.

3360. — Mai, Bar-sur-Aube. — Guillaume de Dienville, chanoine de N.-D. de Châlons-sur-Marne, a reçu, par les mains de maître André de la Porte, de Bar-sur-Aube, clerc, agissant pour Viennet, châtelain de Nogent et bailli de Chaumont, 120 livres de provinois forts, à cause de Jaquet de Dorville (en français).

E, f° 495 v°.

3361. — Mai. — Henri, prieur du Val-des-Choux, et les autres prieurs de l'ordre, réunis en chapitre général, déclarent que Th. participera aux mérites de l'ordre, promettent de célébrer son anniversaire, ceux de sa femme, de sa mère et de son père dans toutes leurs maisons; de son vivant, ils feront célébrer pour lui, tous les ans, dans toutes leurs maisons, une messe conventuelle du Saint-Esprit.

E, f° 414 r°.

3362. — 19 juin. — Par devant l'official de Paris, Thomas de Châteaufort, chanoine de Saint-Denis-du-Pas, vend à Lambert, clerc du roi de Navarre, agissant au nom de Th., dix sous de surcens sur une maison sise à Paris, au-delà du Petit-Pont, dans la rue qui mène à Saint-Germain-des-Prés, près de la plâtrière, dans la censive de Saint-Germain-des-Prés.

E, f° 508 v°.

3363. — 26 juin, Pont-sur-Seine. — Th. approuve un échange où l'Hôtel-Dieu de Provins est partie.

Arch. hosp. de Provins, 1er *Cart. de l'Hôtel-Dieu*, f° 113 r°.

3364. — 27 juin, Pont-sur-Seine. — Th. confisque une maison léguée à l'Hôtel-Dieu de Provins, auquel il donne en indemnité une rente de 65 sols de provinois forts sur la foire de Saint-Ayoul.

Arch. hosp. de Provins, 1er *Cart. de l'Hôtel-Dieu*, f° 14 r°.

3365. — 13 juillet. — Guillaume, seigneur de Deuilly, ayant donné à Joffroi, son fils, le fief qu'il tenait de Th., en

argent sur les foires de Troyes et de Bar, et en terre à La Ferté, prie Th. de recevoir l'hommage de Joffroi (en français).

J 193, n° 13; F 3, f° 150 r° v°. — Ed., *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1re série, IV, 170-171.

3366. — Juillet. — Par devant un mandataire de l'official de Besançon, Guichard, seigneur de Passavant [en Vosges], et Odiarde, sa femme, vendent à Th. leurs droits sur le village d'Humes et sur les dépendances, notamment sur l'hôpital de Beauchemin.

J 197, n° 88; E, f° 545 r°.

3367. — 20 juillet. — G[illes], évêque de Toul, constate qu'en la présence de son mandataire, Odiarde, dame de Passavant, a approuvé la vente du village d'Humes, cédé à Th. par Guichard, seigneur de Passavant.

J 201, n° 47; E, f° 221 r°.

3368. — 26 juillet. — Th. accorde aux bourgeois de Châlons-sur-Marne des privilèges pour la navigation de la Marne (en français).

Ed., E. de Barthelemy, *Hist. de Châlons*, p. 253.

3369. — 31 juillet. — Gui, comte de Flandre, marquis de Namur, se porte caution, jusqu'à concurrence de 1000 marcs d'argent, de l'exécution par Henri, comte de Luxembourg, et par Marguerite, femme d'Henri, des conventions relatives à Ligny (n° 3356) (en français).

F, f°s 259 v°-260 r°. — Ed., Chantereau, II, 255.

3370. — 7 août, Payns. — Thomas, maître, et les frères de la Trinité de Troyes, ayant acheté de Renaud de Grancey l'usufruit d'une grange que leur a léguée Eudes, comte de Nevers, se sont engagés à payer les deux tiers du prix, c'est-à-dire deux cents livres de Provins à la prochaine foire de Bar-sur-Aube; ils donnent Th. pour caution.

E, f° 117 v° r°.

3371. — 16 août, *Cuisi*. — Ferri, duc de Lorraine et marchis, a emprunté, avec le cautionnement de Th., 2,000 livres de Provins à Hugues Tripotel et à Guillaume, frère de ce dernier, bourgeois de Neufchâteau. Th. a droit à des dommages-intérêts si ce cautionnement lui porte préjudice (en français) (cf. n° 3348).

F 1, f° 230 r° v°.

3372. — Août. — L'official de Langres déclare que Gautier de la Ferté-sur-Amance, en sa présence, et Jeannette, femme dudit Gautier, en présence d'Etienne, clerc de l'officialité de Langres, ont reconnu avoir mis dans la mouvance de Th. le village de Guyonvelle, moyennant une rente de cinquante livres, monnaie estevenoise.

J 193, n° 11 ; E, f° 166 v°. — Mention, Brussel, p. 353.

3373. — 1er septembre. — Lettre de Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, et de Pierre, chambellan de Louis IX, roi de France, à l'effet d'apaiser un différend entre Th. d'une part, et Hugues, comte palatin de Bourgogne, et Alix, sa femme, d'autre part, au sujet de la recréance de la rançon que lesdits Hugues et Alix avaient levée de Hugues Gilboin ou de ses cautions (en français) (cf. n° 3375).

Ed., Perreciot, cité par Br. VI, 159.

3374. — 11 septembre, Rouvres. — Hugues, duc de Bourgogne, promet à Th. de le prendre pour arbitre de ses querelles avec [Hugues], comte, et [Alix], comtesse de Bourgogne (en français).

F 1, f°s 198 v°-199 r°.

3375. — 17 septembre, Paris. — Sentence arbitrale prononcée par Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, entre Th. d'une part, Hugues, comte palatin de Bourgogne, et Alix, sa femme, d'autre part, à l'occasion d'un homme taillable que lesdits Hugues et Alix avaient fait arrêter (en français) (cf. n° 3373).

Ed., Chevalier, *Hist. de Poligny*, cité par Br., VI, 160.

3376. — 30 septembre, Pérouse. — Clément IV ayant pris sous sa protection l'église de Saint-Urbain de Troyes, fondée par le pape Urbain IV, sur l'emplacement de la maison paternelle dudit Urbain, la recommande à Th.

E, f° 60 v° r°. — Ed., Martène, *Anecd.*, II, 208-209.

3377. — septembre. — Jean de Thil-Chastel reprend en hommage lige de Th. tout ce que ledit Jean tenait en franc alleu à Gemeaux; il garantit que les biens en question valent au moins onze cent livres tournois (en français).

J 193 n° 45; F 3, f° 134 r° v°. — Ed., Chantereau, II, 255-256.

3378. — 20 octobre, Brienon. — Th. donne à l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem une maison située rue du Temple, paroisse Saint-Jean de Troyes, autrefois habitée par Pierre Guillaume, changeur de Champagne. Il ne se réserve sur cette maison que la *grande* justice (en français).

H, *Cartulaire de la Commanderie du Temple de Troyes*, f° 296 r° v°.

3379. — Octobre. — Simon de Montfort, fils et héritier de Simon de Montfort, comte de Leicester, cède à Th. le château de Lourdes et ses droits sur le comté de Bigorre acquis par son père d'Eschivat de Chabanais (en français).

F 2, p. 123-124; G 136, p. 178. — Ed., *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 4e série, III, 318.

3380. — Octobre. — Eléonore, comtesse de Leicester, abandonne à Th. les droits qu'elle peut avoir sur le comté de Bigorre, à cause de Simon de Montfort, comte de Leicester, son mari (en français).

F 2, p. 123. — Ed., *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 4e série, III, 317.

3381. — 25 mars, Troyes. — Ferri, duc de Lorraine et marchis, a mis à la loi de Beaumont les bourgeois de Nancy,

Saint-Nicolas-de-Port, Lunéville, Gerbéviller et Amance. Th. a donné à ces bourgeois des lettres qui le constatent. Si Ferri viole les priviléges à eux accordés par la concession de cette loi, ils pourront s'adresser à Th., qui aura le droit de saisir les fiefs tenus de lui par Ferri et même ceux des domaines de Ferri qui ne relèvent pas de la Champagne (en français) (cf. nos 3303, 3325).

F 1, fos 230 vo-231 vo.

3382.—Hodierne, dame de Vaux, vient d'abandonner à Bertaut, son fils, tout ce qu'elle tenait de Th. à Vaux, à Coulombs et à *Sauteoir*. Elle prie Th. de recevoir l'hommage de Bertaut. Renaud, chevalier, seigneur de Verdelot, déclare qu'il a été présent à l'abandon susmentionné (en français).

F 3, fo 229 ro vo.

3383. — A la grande Chartreuse. — R., prieur de la Chartreuse, et les autres prieurs du même ordre réunis en chapitre général, accordent à Th. la fraternité de tout l'ordre à la vie et à la mort.

E, fo 112 ro.

3384. — Sans date. — Conventions entre Th. et Gaston, vicomte de Béarn, au sujet 1o du mariage projeté entre Henri, frère de Th., et Constance, fille aînée de Gaston; 2o au sujet du comté de Bigorre.

Marca, *Hist. de Béarn,* cité par Br., VI, 477. — Mention, Oihenart, *Notitia Vasconiæ*, p. 337, qui date cette charte du 11 décembre 1265.

3385. — Sans date. — Clément IV envoie à Th. la dispense sollicitée pour son frère, et il lui recommande de choisir à sondit frère une femme qui plaise à Dieu, aime la France et la Navarre (cf. no 3355).

Ed., Martène, *Anecd.*, II, 125.

Année 1266 (Pâques le 28 mars).

3386. — Avril. — Th. accorde remise du quint-denier et du droit de main-morte à l'évêque de Meaux qui a acheté 72 arpents dans la forêt de Mant.
Bibl. Imp., Lat. 5185 F, 2e partie, fo 147 ro. — Mention, *Gall. Christ.*, VIII, 1629 B.

3387. — Avril. — Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, a cautionné Gilles de Corbon, son clerc, qui, moyennant une rente de 300 livres, a fait acquisition de la commende du prieuré de Belval, diocèse de Soissons, dépendant de l'abbaye de Grandselve, diocèse de Toulouse. Th. s'est substitué, comme caution, à Gui, qui promet de le tenir indemne de tout dommage.
F 1, fos 287 ro-288 ro.

3388. — 21 mai, *Fossez.* — Th. prie saint Louis de se déclarer incompétent pour juger une contestation pendante entre Jean de Joinville et l'abbaye de Saint-Urbain, touchant la garde de cette abbaye (en français).
Ed., D. Bouquet, XX, 291, *n;* Joinville, édit. Didot, 214-215.

3389. — 28 mai, *Thielles.* — Th. donne aux Sœurs Mineures de Provins douze deniers de cens sur une maison sise au château de Provins, plus le droit d'acquérir dans ses fiefs de Champagne jusqu'à concurrence de 500 livres de rente (en français).
Cart. de Sainte-Catherine de Provins, fo 11 ro. — Analyse, G 135, p. 266-267.

3390. — 28 mai, Pampelune. — Th. fait une donation aux Sœurs Mineures de Provins (en français).
Cartulaire de Sainte-Catherine de Provins, fos 14 vo-15 ro.

3390 *bis*. — 11 juin, Viterbe. — Clément IV nomme l'évêque de Calahorra arbitre entre Th. d'une part et l'évêque et le chapitre de Pampelune d'autre part. La contestation dont il s'agit remonte à Thibaut IV et concerne certains châteaux, villages, etc.

E, f° 60 r°.

3391. — 29 juin, Viterbe. — Clément IV invite Th. à faire rendre les biens confisqués par le sénéchal dudit Th. sur Martin Sanche, d'abord musulman, puis converti à la foi chrétienne, et que le sénéchal susdit, malgré cette conversion, a fait passer pour musulman et tenu en prison plus d'une année.

E, f°s 60 r°-61 v°.

3392. — 17 octobre. — Par devant Jean, official de Langres, Gui, bailli de Nogent [-le-Roi], et Simon, prévôt de Chaumont [en Bassigny], ont fait réparation au chapitre de Langres à cause de ce qui s'est passé à Faverolles. Ils paieront une amende qui pourra atteindre cent marcs d'argent, et dont le montant sera fixé par [Gui], évêque d'Auxerre, ou à son défaut par Philippe de Cahors, clerc du roi de France. Les droits de Th. sont réservés.

E, f° 466 v° r°.

3393. — 4 novembre, Pampelune. — Th., menacé d'excommunication par le concile de la province d'Auch, écrit à l'archevêque d'Auch A[manieu] qu'il en appelle au pape. Il déclare du reste que si, sur le passage de ses troupes, le clergé a eu à se plaindre de quelques actes de pillage ou de violence, on ne peut l'en rendre responsable, et qu'il est prêt à punir les coupables.

F 1, f°s 100 r°-101 r°; G 136, p. 163-164.

3394. — 10 novembre, *Kénilwurth*. — Henri III, roi d'Angleterre, envoie à saint Louis Guillaume Bouquet et Jean de la Linde, chevaliers, avec pouvoir de traiter d'une trêve entre ledit Henri et Th. Cette trêve commencerait à Pâques prochain et durerait trois ans (en français).

Ed.. Rymer, *Fœdera*, t. I, part. II, p. 105. col. 2.

3395. — 20 décembre, Paris. — Louis IX fait connaître les conditions d'une trève de trois ans conclue entre Th. et Henri, roi d'Angleterre.

F 1, f°s 34 r°-36 r°; E, f°s 90 r°-91 r°. — Ed., Martène, *Anecd.* I, 1122-1124; Dumont, *Corps diplomat.*, cité par Br. VI, 499.

3396. — Décembre, Tudèle. — Th. accorde aux religieux de la Trinité pour la Rédemption des Captifs exemption du droit de sceau pour tous les actes qui seront délivrés en leur faveur dans sa cour.

H, Fonds de la Trinité de Troyes.

3397. — 7 mars. — Milon, prieur, et le couvent de Chatrices, ont reçu la visite de Pierre, aumônier de Th., qui leur a fait défense d'élire un abbé avant d'avoir obtenu l'autorisation dudit Th. Ils prient Th. de lever cette défense.

E, f° 404 v°.

3398. — 25 Mars, Paris. — Simon, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile, légat du pape, vient de donner la croix à Th. Du consentement de saint Louis, il lui accorde en Champagne et en Brie : 1° le centième denier des revenus ecclésiastiques, imposition dont le pape a autorisé la levée pour venir au secours de la Terre-Sainte; 2° les sommes provenant tant du rachat des vœux des croisés, que des legs et dons faits pour la défense de la Terre-Sainte (cf. n°s 3473, 3505, 3512.

E, f°s 91 r°, 176 r°-177 v°.

3399. — Mars. — Par devant l'official d'Auxerre, Etienne de Saint-Hilaire, chanoine de Saint-Etienne de Troyes, donne à Jean de Gommeville, chanoine de N.-D. d'Auxerre, procuration à l'effet de résigner la prébende dudit Etienne à l'église Saint-Etienne de Troyes.

E, f°s 510 r°-511 v°.

3400. — Mars. — Garnier, évêque de Laon, promet de mettre hors de sa main, à la première réquisition de Th.,

38 arpents de terre achetées par Anselme, son prédécesseur, et situées près de la Brosse, non loin de Provins.
E, f° 158 v°.

3401. — Mars. — Guillaume, grand prieur, et les moines de l'abbaye de Luxeuil, font à Th. le récit des maux qu'ils ont enduré pendant son absence de Champagne par le fait d'[Alix], comtesse de Bourgogne et du prévôt de Luxeuil. Ils lui demandent sa protection (en français).
E, f° 403 v° r°.

3402. — 14 avril, Joinville. — Raimond-Guillaume *de Campana* reconnaît que Th. ne lui doit plus que 400 livres tournois.
F 3, f°s 224 v°-225 r°.

Année 1267 (Pâques le 17 avril).

3403. — 25 avril. — Alix, comtesse palatine de Bourgogne, déçlare que la trève qui existait entre elle et Th., et qui devait finir le 1er mai, durera jusqu'au 22 juillet (en français) (cf n°s 3424, 3451, 3463).
F 1, f° 276 v°.

3404. — Avril. — Guillaume, doyen, et le chapitre de Châlons-sur-Marne, déclarent que Th. leur a fait abandon des droits de gruerie et de *cherche* qu'il prétendait avoir sur leurs bois d'Ambonnay, Billy[-le-Grand] et Trépail : ils célébreront pour ledit Th. une messe annuelle du Saint-Esprit tant qu'il vivra et son anniversaire après son décès.
J 197, n° 89; E, f° 428 r°.

3405. — 5 mai, Troyes. — Th. autorise l'abbaye de N.-D.-des-Prés à garder en main-morte des biens situés sur le finage de Moussey et qu'elle a achetés de Pierre Doré de Moussey pour la somme de 120 livres tournois.
Original, H, fonds de N.-D.-des-Prés.

3406. — 6 mai, Troyes. — Henri, comte de Grand-Pré, a été assigné à comparaître aux jours de Troyes, le 2 mai, parce que les sergents de Th., envoyés à Grand-Pré et à Buzancy, y ont été battus, mis en prison, etc.; il déclare que ces faits ont eu lieu à son insu et qu'il est prêt à faire réparation (en français) (cf. nos 3467, 3477).

F 2, p. 156-158.

3407. — 27 mai, Acre. — Guillaume, patriarche de Jérusalem, Thomas Bérard, grand-maître de l'ordre du Temple, Hugues Revel, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Anne, grand-maître de l'ordre Teutonique, et Jofroi de Sergines, sénéchal du royaume de Jérusalem, demandent à Th. un délai pour Hugues, comte de Brienne, qui veut aller prendre possession de son comté (en français).

E, fos 78 ro-79 vo. — Ed., Martène, *Anecd.*, I, 1013-1014.

3408. — Mai. — Th. donne au chapitre de Saint-Quiriace de Provins 50 sols tournois de rente sur le portage des vins de cette ville pour l'anniversaire de Guillaume, clerc, son frère décédé.

Original, cabinet de M. Michelin. — Copie, Bibl. de Provins, Ytbier, *Suppl. à Saint-Quiriace,* p. 318-319; G 136, p. 272.

3409. — Mai, Paris. — Th. donne au chapitre de Saint-Etienne de Troyes 100 sols de rente sur le portage des vins de cette ville pour l'anniversaire de Guillaume, son frère, décédé.

Bibl. Imp., fonds Bouhier, 12 *bis*, fo 11 vo.

3410. — Mai. — Philippe, abbé, et le couvent de Notre-Dame de Vertus, déclarent que Th. leur a fait abandon de ses droits sur la maladrerie de Vertus, à charge par eux de payer aux religieux, religieuses, lépreux et lépreuses, une pension pour leur vestiaire, de leur donner deux plats par

jour, de la viande trois fois par semaine, etc. (en français).
E, f[os] 273 r°-274 v°. — Mention, *Gall. Christ.*, IX, 955 D.

3411. — Mai. — Th. donne aux Templiers une rente de 6 livres de Provins, assise à Troyes sur deux maisons, sur le tonlieu des marchands d'Abbeville, d'Amiens, de Châlons-sur-Marne et sur le tonlieu des laines de Bourgogne et de Lorraine; il reçoit en échange une maison située à Troyes, rue Vieille-Rome, près du *pourpris* des Frères-Mineurs.
H, *Cart. du Temple de Troyes*, f[os] 381 v°-382 v°.

3412. — 7 juin, Paris. — Anseau de Garlande, seigneur de Possesse et de Tournan, est caution que Henri de Hans, chevalier, son cousin, reviendra le 8 septembre prochain dans la prison de Provins, où il est actuellement enfermé (en français) (cf. n° 3453).
F 3, f° 69 r° v°. — Ed., Chantereau, II, 256-257.

3413. — 7 juin, Paris. — Charte semblable de Jean, comte de Roucy, seigneur de Pierre-Pont (en français).
F 2, p. 208-209.

3414. — 7 juin, Paris. — Charte semblable de Jean, comte de Soissons (en français).
F 2, p. 229-230. — Ed., Chantereau, II, 256.

3415. — 7 juin, Paris. — Charte semblable de Joffroi de Hans, écuyer, frère de Henri de Hans (en français).
F 3, f° 129 r° v°.

3416. — 7 juin, Paris. — Charte semblable de Jacques de Hans, chevalier, frère de Henri de Hans (en français).
F 3, f[os] 129 v°-130 r°.

3417. — 9 juin, Viterbe. — Clément IV, considérant que Th. s'est croisé, lui accorde la décime des revenus ecclésiastiques du royaume de Navarre, pendant trois ans, et,

pendant le même temps, les sommes payées pour rachat de vœu ou léguées pour venir au secours de la Terre-Sainte.
E, f° 61 v° r°. — Ed., Martène, *Anecd.*, II, 490-491.

3418. — 9 juin, Viterbe. — Clément IV notifie cette décision aux archevêques, évêques, abbés, prieurs, doyens, archidiacres, prévôts, archiprêtres et autres prélats; aux chapitres, colléges, couvents et autres personnes ecclésiastiques de Navarre.
E. f°s 62 r°-63 v°. — Ed., Martène, *Anecd.*, II, 492-493.

3419. — 9 juin, Viterbe. — Clément IV donne au prieur de Roncevaux et au doyen de Tudèle mission de veiller à ce que la décime, dont il est question dans les bulles précédentes, soit intégralement payée. Ils emploieront contre les récalcitrants les censures ecclésiastiques.
E, f°s 61 r°-62 v°.

3420. — 9 juin, Viterbe. — Clément IV met sous la protection du Saint-Siége la personne de Th. et celle des croisés qu'il emmènera avec lui, leurs familles, le royaume de Navarre, les comtés de Champagne et de Brie et ses autres biens.
J 198, n° 143; E, f° 62 v°. — Ed., Martène, *Anecd.*, II, 491.

3421. — 9 juin, Viterbe. — Clément IV notifie la décision précédente au prieur de Roncevaux et au doyen de Tudèle et les charge de la faire respecter.
E, f° 62 v° r°.

3422. — 9 juin, Viterbe. — Bulle semblable adressée par Clément IV à l'abbé [Robert] de Montiéramey et à l'abbé d'Orbais.
J 198, n° 144; E, f° 63 v° r°.

3423. — 11 juin. — Alix, dame de Chassenay, ayant pris dans une contestation Th. et [Jean], comte de Blois, pour arbitres, prévoit le cas où ils ne s'entendront pas, et,

dans cette hypothèse, désigne pour tiers-arbitre Pierre [de Nemours], chambellan [du roi de France] (en français).

F 3, 18 r°.

3424. — 29 juin, Pontarlier. — Philippe de Savoie, comte palatin de Bourgogne, et Alix, sa femme, déclarent que la trève donnée par eux à Th., et qui expirait le 22 juillet (n° 3403), durera jusqu'au 1er novembre (en français) (cf. nos 3451, 3463).

F 1, fos 274 r°-275 v°.

3425. — Juin. — Th. était en contestation avec les chevaliers du Temple qu'il voulait forcer à réparer les rives de la Seine, entre les moulins de Saint-Julien et l'*escluse Troiessine*, située au-dessous de ces moulins, et à payer des dommages et intérêts à ceux qui avaient souffert du défaut d'entretien de ces rives. Agissant au nom de la ville de Troyes, il renonce à cette prétention. Il pourra donner aux eaux de la Seine la direction que lui et son conseil jugeront à propos, sauf à indemniser les Templiers du préjudice qu'ils subiraient. Les Templiers seront tenus à la réparation des biefs de leur moulin, au-dessus de ce moulin seulement (en français).

H, *Cartulaire du Temple de Troyes*, fos 126 v°-127 v°.

3426. — 4 juillet, Paris. — Alerme, évêque de Meaux, déclare que Th. gardera les *chatiaux* saisis sur un clerc arrêté au marché de Meaux en flagrant délit de vol. Gui, évêque d'Auxerre, et Simon, trésorier de Saint-Martin de Tours, jugeront si l'évêque de Meaux a le droit d'établir des étaux dans les halles de Meaux et de louer ces étaux. Sur la question de savoir entre les mains de qui doit être résignée la maîtrise de la maladrerie de Meaux, on s'en rapportera au *record*, ou, à défaut de record, à l'arbitrage de monseigneur Conon (cf. n° 3236) (en français).

E, f° 190 v° r°.

3427. — 17 juillet. — Ferri, duc de Lorraine et mar-

chis, étant en contestation avec Guillaume, évêque de Metz, prend Th. pour arbitre (en français).

E, f° 115 v°; G, 136, p. 57.

3428. — 20 juillet. — Charte semblable émanée de Guillaume, évêque de Metz (en français).

E, f°s 218 v°, 114 r°-115 v°. — Mention, *Gall. Christ.*, XIII, 763 D.

3429. — Août. — Th. renouvelle la charte de commune de la ville de Bar-sur-Seine (en français) (cf. n° 2131).

Ed., Rouget : *Recherches historiques sur la ville et le comté de Bar-sur-Seine,* p. 172-175.

3430. — Août. — Th. accorde une charte de sauvegarde à l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes.

H, *Premier cartulaire de l'Hôtel-Dieu-le-Comte,* f° 82 r°. — Ed., Guignard, *Anciens statuts de l'Hôtel-Dieu-le-Comte,* p. 103.

3431. — 5 septembre. — Jean, comte de Bourgogne, sire de Salins, ne pouvant, pour cause de maladie, venir faire hommage à Th. pour Fontaine-Macon, lui envoie à sa place Guillaume de Salins (en français).

J 196, n° 39; F 1, f°s 274 v°-275 r°; G 136, p. 172.

3432. — 16 septembre, entre Luzy et Chaumont [-en-Bassigny], près du Val-des-Ecoliers. — Th. fait, à l'évêque de Langres, hommage des châteaux, châtellenies et dépendances de Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, la Ferté-sur-Aube, Nogent-le-Roi, Montigny-le-Roi et Coiffy.

Bibl. Imp., Lat. 5189, f° 52; Bibl. de Langres, *Cartulaire de l'évêché,* f° 32 r°. — Mention, *Gall. Christ. nov.*, IV, 611 AB.

3433. — 23 septembre, Lachy. — Th. accorde à l'abbaye de Clairvaux exemption de tout droit de chancellerie pour les chartes émanées des comtes de Champagne qui seront délivrées à l'avenir à cette abbaye.

Vidimus de Louis X. H, fonds de Clairvaux.

3434. — 30 septembre, Paris. — Th. déclare que les Sœurs-Mineures, établies à Provins par Thibaut IV, n'ont pas un revenu suffisant, et qu'en conséquence il leur donne 200 livres tournois de rente sur le portage des vins de Provins.

Cart. de Sainte-Catherine de Provins, f° 15 r° v°; G 135, p. 267.

3435. — Septembre. — Par devant J., official de Langres, Horri d'Ormancey reconnaît avoir donné à Pétronille, fille de feu Girard de Rouvre, religieuse de l'abbaye de Vauboin, une rente viagère de 12 septiers, mi-partie froment et avoine, sur le terrage de Magny-Fouchard, lequel est tenu en fief de Th. — L'abbesse et le couvent de Vauboin, en présence d'un clerc de la cour de Langres, promettent de n'élever aucune prétention sur cette rente après la mort de Pétronille.

J 193, n° 46; E, f° 466 r°.

3436. — 10 octobre, Provins. — Th. accorde aux Sœurs-Mineures de Provins exemption de droit de sceau pour les chartes qu'à l'avenir elles obtiendront des comtes de Champagne.

Cart. de Sainte-Catherine de Provins, f° 11 v°.

3437. — 25 octobre, Grandmont. — Gui, prieur de l'ordre de Grandmont, fait savoir à Th. que Jean de Chatalat, bourgeois de Limoges, porteur des présentes, a terminé le tombeau de Thibaut IV. Prière à Th. de rembourser à l'artiste les frais, de lui payer son salaire et de faire enlever le tombeau.

E, f° 412 r°. — Ed., Martène, *Anecd.*, I, 1124-1125.

3438. — 27 octobre. — Manassès, comte de Rethel, déclare ce qui suit : Saint Louis doit rendre un jugement arbitral entre Henri, comte de Luxembourg, et [Thibaut], comte de Bar-le-Duc; Th. s'est engagé à payer 10,000 livres de dommages-intérêts, dans le cas où le comte de Luxembourg n'exécuterait pas ce jugement, et, dans cette hypothèse, il doit être indemnisé par le comte de Luxembourg. Manassès

est caution de ce dernier envers Th. jusqu'à concurrence de 2,000 livres (en français) (cf. nos 3356, 3417).
F 2, p. 187-189. — Ed., Chantereau, II, 257-258.

3439. — 27 octobre. — Charte semblable émanée de Renaud de Bar (en français).
F 3, fos 139 ro-140 ro.

3440. — 27 octobre, Reims. — Arnoul de Beaufort, chevalier, fait le même cautionnement jusqu'à concurrence de 1,000 livres (en français).
F 3, fos 164 vo-165 vo.

3441. — 27 octobre, Reims. — Charte semblable émanée de Jean, seigneur de Choiseul (en français).
F 3, fos 25 ro-26 ro. — Ed., Chantereau, II, 259.

3442. — 27 octobre, Reims. — Joffroi de *Mesenborc*, seigneur de Bretinges, fait le même cautionnement jusqu'à concurrence de 500 livres (en français).
F 3, fos 162 ro-163 ro.

3443. — 27 octobre, Reims. — Charte semblable émanée de Joffroi, seigneur d'*Asses* (en français).
F 3, fos 163 ro-164 ro.

3444. — 28 octobre, Reims. — Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, fait le même cautionnement jusqu'à concurrence de 4,000 livres (en français).
F 3, fo 120 ro vo.

3445. — 28 octobre, Reims. — Henri, comte de Grandpré, déclare ce qui suit : Renier *Acurri*, de Florence, devait 1,700 livres à Th., et ledit Henri en devait autant audit Renier qui les lui avait prêtées sans usure. Il est convenu qu'Henri paiera à Th. les 1,700 livres qu'il devait à Renier, et ce paiement produira libération d'Henri envers Renier et de Renier envers Th. (en français) (cf. no 3477).
F 2, p. 162-164.

3446. — 28 octobre. — Le doyen et le chapitre de Saint-Symphorien de Reims promettent à Th. une messe annuelle du Saint-Esprit tant qu'il vivra et son anniversaire après sa mort.

J 198, n° 109; E, 139 r°.

3447. — 29 octobre, Reims. — Henri, comte de Luxembourg, déclare que Th. ayant cautionné l'exécution par ledit Henri du jugement arbitral à rendre par saint Louis, entre ledit Henri et [Thibaut], comte de Bar-le-Duc, a droit à des dommages et intérêts s'il subit quelque préjudice par l'effet de ce cautionnemet. En garantie, il lui engage les mairies de Tréveray, Fouchères et Nant [-le-Grand], évaluées 3,000 livres tournois. — Approbation de Marguerite, comtesse de Luxembourg (en français) (cf. n°s 3356, 3438, 3501).

F 2, p. 88-90. — Ed., Chantereau, II, 258-259. — Mention, Brussel, p. 359-360.

3448. — 30 octobre. — Th. et Gilles de Provins, en contestation au sujet du prix d'un jardin situé à Paris, près la porte Saint-Germain, prennent pour arbitre Guillaume de Ligny, archidiacre du Pincerais, diocèse de Chartres.

F 1, f°s 101 v°-102 r°.

3450. — octobre. — Guillaume, abbé, et le couvent de Molesme et le prieur de Varennes, associés par Th. à ce qu'il possède à Moncharvot, accordent anx habitants droit de pâturage, d'usage et de défrichement dans les biens de l'abbaye et du prieuré sur ce territoire (en français).

J 195, n° 43; E, f° 326 r°. (Ici cette charte est datée du mois de décembre.) — Mention, Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 366.

3451. — 1er novembre. — Philippe, comte de Savoie, comte palatin de Bourgogne, et Alix, sa femme, déclarent que la trève qu'ils ont donnée à Th. (n°s 3403, 3424) et qui devait expirer le 8 novembre, durera jusqu'au 26 février (en français).

F 1, f° 278 r° v°.

3452. — 10 novembre. — Erambor d'Epoisses, dame de Marigny [-le-Châtel], s'engage à payer les legs et les dettes de Garnier de Traînel, seigneur de Marigny, dont elle est veuve et dont les meubles lui ont été attribués. Elle prie Th. de faire sceller des lettres patentes qui confirment cet engagement (en français) (cf. n° 3481, 3482).
F 3, f° 109 r° v°.

3453. — 30 novembre. — Henri, chevalier, seigneur de Hans [mis en liberté le 7 juin précédent (n° 3412-3416)], expose que Th. a intenté contre lui un procès civil et un procès criminel : 1° Th. prétend qu'il y a entrecours entre Hans d'une part, Saint-Jean-sur-Tourbe, la Neuville-au-Pont et Valmy, d'autre part; c'est-à-dire que les hommes de Hans peuvent aller habiter ces trois localités librement et sans perdre leurs biens meubles et immeubles; 2° Th. l'accuse de violences, d'homicides et de vols dans les villages susdits. Il est convenu que le procès criminel sera jugé par le maréchal de Champagne. Le procès civil est renvoyé à l'arbitrage de Joffroi de Beneuvre et de Jean du Châtel (en français).
F 3, f°s 126 r°-128 v°. — Ed., Chantereau, II, 260-261; Brussel, 1012.

3454. — 30 novembre, Paris. — Mathieu, seigneur de Montmorency, et Jeanne, sa femme, donnent des lettres de non préjudice à Th. qui les a laissé vendre la superficie de la forêt des Petits-Alleux, dans la forêt d'Othe, près de Bérulle, sans autorisation et sans payer de droits de gruerie (cf. n° 3487).
F 2, p. 562-564.

3455. — Novembre. — Robert, seigneur de Somme-Ville, châtelain de Vitry, vend à Th. tous les fiefs qu'Agnès, dame d'Etrepy, Guiot, son fils, et les autres enfants tenaient de lui, à l'exception du fief de *Constant*. Prix : 420 livres de Provins, dont quittance (en français).
F 3, f° 205 r° v°. — Mention, Brussel, p. 716.

3456. — 20 décembre. — Jean, archevêque de Reims,

fait savoir à Th. qu'il vient de déposer Guillaume, abbé de Saint-Sauveur de Vertus, et que Guillaume a fait appel de cette sentence. Il prie Th. de nommer quelqu'un pour administrer les biens de l'abbaye.
E, fº 116 vº. — Ed., *Gall. Christ.*, X, *instr.*, 179-180.

3457. — 24 décembre. — Le prieur et les moines de Saint-Sauveur de Vertus demandent à Th. l'autorisation d'élire un nouvel abbé en remplacement de Guillaume, déposé par l'archevêque de Reims.
J 198, nº 111 ; E, fº 105 rº. — Mention, *Gall. Christ.*, IX, 940 A.

3458. — 26 décembre, Provins. — Th. amortit les biens de l'abbaye du Pont-aux-Dames.
Extrait, G 135, p. 298.

3459. — 28 décembre, Provins. — Th. devait à l'Hôtel-Dieu de Provins une rente de 10 septiers de vin rouge, à l'ancienne mesure de Sézanne, payable au cellier dudit Th., à Sézanne. Il donne, en échange, 40 sous de rente sur les foires de Provins (en français).
Archives hospitalières de Provins, 1er Cartulaire de l'Hôtel-Dieu, fº 14 rº.

3460. — 30 décembre, Provins. — Th. approuve une donation faite à l'Hôtel-Dieu de Provins.
Archives hospitalières de Provins, original, et 1er *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, fº 20 rº.

3461. — 15 janvier, Lachy. — Th. donne à l'Hôtel-Dieu de Provins 40 sous de rente sur le portage de cette ville, en échange des annuels de la chapelle du palais de Provins (cf. nºs 341, 1855).
Archives hospitalières de Provins, 1er *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, fº 11 rº vº. (Cette charte est cancellée.)

3462. — Janvier. — Th. donne aux héritiers de Jean de Pampelune, son chambellan, exemption de taille, de de-

mande, de garde de ville, tour et geôle, d'ost et de chevauchée; capacité d'être chevalier, d'acquérir dans ses fiefs et arrières-fiefs (en français).

Extrait, Pithou, *Coustumes de Troyes,* édit. de 1628, p. 17. (L'authenticité de cette pièce nous paraît douteuse.)

3463. — 16 février. — Philippe de Savoie, comte palatin de Bourgogne, déclare que la trève conclue entre Th. et lui continuera jusqu'à nouvel ordre. Quand Philippe voudra reprendre les hostilités, il préviendra un mois à l'avance (en français) (cf. n° 3451).

F 1, f° 275 v°.

3464. — 18 février. — Guillaume, abbé de Molesme, prévient tous les prieurs et tous les hommes de son abbaye, en Champagne, que Th. s'est croisé et va partir pour la Terre-Sainte. Sur la demande du même Th., il les invite à payer une aide à ce prince.

E, f°s 326 r°-327 v°.

3465. — 23 février. — Enguerrand, seigneur de Coucy, d'Oisy et de Montmirail, fait avec Th. un échange de serves (en français).

F 2, p. 299. — Ed., Chantereau, II, 257.

3466. — Février. — Guillaume de Vergy et Lore de Dampierre, sa femme, préviennent Th. qu'en conséquence d'un traité conclu entre eux et [Marguerite], comtesse de Flandre, le château et la ville de Saint-Dizier doivent appartenir à cette dernière. Ils prient Th. de mettre Marguerite en possession (en français).

F 3, f° 119 r°. — Ed., Duchesne, *Histoire de la maison de Vergy*, pr., p. 199; Br., VI, 524.

3467. — Février. — Henri, comte de Grandpré, fait connaître qu'en exécution de la charte analysée plus haut, sous le n° 3406, Th. a fait faire une enquête par Erard de Jaucourt et Lambert de Jaucourt, chevaliers, par Henri Tuebeuf,

chanoine de Paris, et par maître Adam des Grès. Henri a discuté cette enquête avec Th., à Troyes, le dimanche après la Chandeleur. Il consent à payer les dommages-intérêts qui seront fixés par Robert, abbé de Montiéramey, par Léon de Sézanne, Erard de Jaucourt et Lambert de Jaucourt, chevaliers (en français).
F 2, p. 165-168.

3468. — Février. — Th. confirme la vente par Milon de Pougy, écuyer, à Jean, seigneur de Durnay, chevalier, de ce que ledit Milon avait à Vendeuvre [-sur-Barse] et dans la châtellenie.
J 201, n° 18.

3469. — 4 mars, Paris. — Jean, archevêque de Reims, entre en compromis avec Th. sur toutes les contestations au sujet desquelles les baillis, prévôts et autres agents dudit Th. ne pourront transiger. Les questions de propriété sont exceptées. Arbitres : Jean de Bailleul et Eudes Ramage, chevaliers.
E, f° 115 r°.

3470. — 4 mars, Paris. — Jean, archevêque de Reims, et Th. prennent Jean de Bailleul et Eudes Ramage, chevaliers, pour arbitres sur la question de savoir : 1° si les terrages acquis par les moines d'Igny sont dans le ban et la juridiction de l'archevêque ou dans la garde de Th.; 2° si Poincard de Goussancourt était bourgeois de Th. ou du chapitre de Reims quand il a été assigné. Enfin, les deux chevaliers feront une enquête sur la question de savoir si Th. a, sur le bois de Saint-Basle, le droit de gruerie que lui contestent les moines.
E, f° 116 v°.

3471. — 7 mars. — Par devant l'official de Paris, Amard de Sacrit, procureur de Rémond-Guillaume *de Campena*, chevalier, donne quittance de 400 livres tournois prêtés par ledit Rémond-Guillaume à Th.
E, f° 508 r°.

3472. — 17 mars, Viterbe. — Clément IV, ayant nommé à l'évêché de Pampelune Andenagogue, archidiacre de Tolède, son chapelain, le recommande à Th.
E, f[os] 63 r[o]-64 v[o]. — Ed., Martène, *Anecd.*, II, 581-582.

3473. — 17 mars, Royaumont. — Simon, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile, légat du pape, écrit à [Nicolas], évêque de Troyes, qu'il l'a chargé de recevoir, en Champagne et en Brie, le centième du revenu des biens ecclésiastiques, les rachats de vœux, les legs et dons faits pour venir au secours de la Terre-Sainte. Th. a droit à ces produits dans les terres de ses vassaux. On se demande si, par le mot vassaux, on doit entendre, outre les vassaux immédiats, les vassaux médiats et les monastères. Le légat tranche la question par l'affirmative (cf. n° 3398).
J 209, n° 61 ; E, f[os] 91 r[o]-92 v[o], 178 v[o].

3474. — 27 mars, Paris. — Simon, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile, écrit à [Nicolas], évêque de Troyes, que ledit Simon a donné à Th., qui s'est croisé, le centième du revenu des biens ecclésiastiques, les rachats de vœux, les legs faits pour venir en aide à la Terre-Sainte (n° 3398). Des collecteurs spéciaux recueilleront ces fonds et les remettront à l'évêque de Troyes qui, pour s'en dessaisir, attendra les ordres du légat (cf. n[os] 3521, 3524 *bis*, 3542).
J 209, n° 16; E, f° 92 v° r°.

3475. — Mars. — Félice, abbé, et le couvent de Montier-la-Celle, possédaient les deux tiers de la dîme des vignes aux Noës, à Sainte-Savine, Chicherey, la Rivière-de-Corps, Notre-Dame-des-Prés, Montier-la-Celle, Pouilly, Saint-Martin-ès-Vignes, Troyes, Croncels, Saint-Julien et aux Trévois; Th. en avait l'autre tiers. D'un commun accord, cette dîme est remplacée par un cens de 4 sous tournois par arpent.
J 195, n° 40; E, f[os] 304 r[o]-305 v[o]; G 136, p. 89-90.

3476. — Mars, Troyes. — Charte de Th. concernant le même objet.
Bibl. Imp., Lat. 5432, f° 113 v°.

3477. — Mars. — Henri, comte de Grandpré, reconnait devoir à Th. 4,000 livres tournois, 1° parce que Th. a payé une dette de Henri à Renier Acorre (cf. n° 3445); 2° à cause des dommages et intérêts dus aux gens de Th., venus à Grandpré pour saisir les rentes d'Henri (cf. n°s 3406, 3467). Il paiera 2,000 livres le 1er octobre 1268, autant le 1er octobre 1269 (en français).

F 2, p. 159-161.

3478. — Mars. — Henri, comte de Ramerupt, devant de l'argent à Renier Acorre, lui a engagé, pour deux ans, ses revenus de Ramerupt, héritage de sa femme. Si ledit Henri vient à mourir, cet engagement cessera de produire effet, mais Renier touchera un revenu égal à Buzancy (en français).

F 2, p. 161-162.

3479. — Jean, comte de Bourgogne, seigneur de Salins, ayant donné Fontaine-Macon à Blanche, sa fille, jadis épouse de Guichard, seigneur de Beaujeu, prie Th. de la recevoir à hommage.

J 196, n° 10; F 1, f° 273 v°.

3480. — Maître Gaudri, chapelain du pape, prieur de Coincy, déclare que Th. lui a donné la superficie de deux arpents du bois de Ris, laquelle sera employée à la construction de la grange de *Ruphay*. Il ne peut, sous prétexte de cette concession, réclamer aucun droit d'usage dans cette forêt.

E, f° 398 v°.

3481. — Sans date. — Erambor d'Epoisses, dame de Marigny[-le-Châtel], fait savoir à Th. qu'en exécution du testament de Garnier de Traînel, son mari, qui avait légué 15 livres de rente à l'abbaye de Vauluisant, elle a donné à cette abbaye différents biens : un terrage à Saint-Martin-de-Bossenay, un gagnage et un four à Ossey[-les-Trois-Maisons], etc. (en français) (cf. n° 3452).

F 3, f°s 110 r°-111 r°.

Année 1268 (Pâques le 8 avril).

3482. — 20 avril. — Erambor d'Epoisses, dame de Marigny, fait savoir à Th. qu'en exécution du testament de Garnier de Traînel, son mari, elle doit lui payer 200 livres tournois (en français) (cf. nº 3452).
F 3, fºˢ 109 vº-110 rº.

3483.— 4 juin. — N[icolas], évêque de Troyes, s'adressant aux collecteurs du centième, des rachats de vœux, etc., accordés à Th., en Champagne et en Brie, leur annonce qu'il leur envoie Geofroi de Montlhéry, clerc de Th., qui leur donnera des instructions de vive voix. Ils rendront ultérieurement compte à Nicolas; mais ils garderont les fonds en caisse jusqu'à nouvel ordre.
E, fº 177 rº.

3484. — 19 juin. — Manassès, comte de Rethel, avoue tenir de Th. le fief de Charbogne (en français).
F 2, p. 189.

3485. — 28 juin, Paris. — Raimond-Guillaume *de Campana*, à qui Th. devait assigner, en Navarre, une terre valant 170 *cafices* de froment de rente, le tient quitte moyennant une somme de 7,000 sous, dont quittance.
F 3, fº 225 rº vº.

3486. — Juin. — Ricard, abbé, et le couvent de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons cèdent à Th. leur maison *de Novella* et reçoivent en échange une rente de 68 livres tournois, due à Th. par l'abbaye de Rebais (cf. 3494, 3654).
J 204, nº 49 ; E, fº 254 vº. — Mention, *Gall. Christ.*, IX, 459 C.

3487. — Juin. — Mathieu de Montmorency et Jeanne,

sa femme, en contestation avec Th., à cause de la vente de la superficie de leur bois des Petits-Alleux dans la forêt d'Othe, font savoir qu'une enquête sera faite par des commissaires nommés par Th., et qu'en attendant, les fonds provenant de la vente ont été déposés entre les mains du commandeur de Coulours, ordre du Temple (en français) (cf. n° 3451).

F 2, p. 564-566.

3488. — 31 juillet, Aix[-en-Othe]. — N[icolas], évêque de Troyes, informe les collecteurs du centième, etc., qu'ils peuvent employer contre les récalcitrants l'arme de l'excommunication.

E, f° 177 v° r°.

3489. — 3 août, Bar-sur-Aube. — Th. approuve la donation d'une rente d'un setier de froment à Magny-Fouchard, cette donation faite à l'abbaye de Saint-Nicolas de Bar-sur-Aube, par feue Marguerite, dame en partie d'Ormancey.

Original, *Archives hospitalières de Bar-sur-Aube.*

3490. — 12 août, Viterbe. — Clément IV prie Th. de conseiller à saint Louis l'emploi de mesures propres à faire cesser en France l'usage des blasphèmes ; mais il n'est pas d'avis qu'on recoure à des mesures d'une trop grande sévérité, ni qu'on applique aux blasphémateurs des peines telles que la mort ou la mutilation.

E, f° 64 v° r°. — Ed., Martène, *Anecd.,* II, 622-624.

3491. — 22 août, Paris. — Eustache de Conflans, connétable de Champagne, devait à Jean, seigneur de Mortagne, 5,000 livres parisis. Th. s'est porté caution, et, s'il supporte quelque dommage, il sera indemnisé par Eustache (en français).

F 3, f° 62 v°.

3492. — 24 août. — Par devant l'official de l'archidia-

cre de Paris, Gautier de La Ferté-sur-Amance, reconnaît avoir repris de Th., en hommage lige, son village de Bize.
E, f° 509 v°.

3493. — 26 août. — Jean, seigneur de Joinville, a emprunté à Th. 528 livres tournois et les rendra en trois termes : 1° à la foire de Troyes, le 30 novembre prochain, 164 livres sur ses appointements de sénéchal; 2° au 30 novembre 1269, la même somme sur les mêmes appointements; 3° 200 livres au 1er novembre 1269, sur la rente que lui doit le roi de France à ce terme (en français).
F 2, p. 480-481.

3494. — Août, Paris. — Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, reconnaît avoir reçu de Th., en augment de fief, une maison appelée *la Nonnelle*, et les dépendances, notamment un droit d'usage dans le bois de Vassy (en français) (cf. 3486, 3654).
F 1, fos 288 r°-289 r°. — Ed., Chantereau, II, 262.

3495. — Août. — Les maire, échevins et commune de Provins, accordent à Th. dix *jurées*, moitié à titre d'aide, à cause de son pèlerinage en Terre-Sainte, moitié parce que Th. a supprimé l'abonnement de 1,600 livres par an, établi par la charte analysée plus haut, sous le n° 3044. En conséquence, ils paieront désormais, tous les ans, la jurée établie par la charte n° 2061, plus, chaque année pendant dix ans, une jurée supplémentaire (en français) (cf. n° 3519).
J 203, n° 77 ; F 3, fos 252 v°-253 r°.

3496. — 10 septembre. — N[icolas], évêque de Troyes, notifie aux collecteurs du centième etc., les lettres du légat Simon, analysées plus haut sous le n° 3473; il les invite à les exécuter.
E, f° 178 v° r°.

3497. — 22 septembre, Saint-Denis. — Simon, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile, légat du pape, charge le

sous-doyen de Saint-Etienne de Troyes et Geofroi de Montlhéry, chanoine de la même église, d'excommunier tous les clercs et laïques qui, après la publication des présentes au prône, continueraient à recéler les biens des juifs, confisqués par Th. [le 15 du même mois].

E, f° 536 v° r°.

3498. — 30 septembre, Chaource. — Th. abandonne au chapitre de Saint-Etienne de Troyes la gruerie du bois, dit Aulnay, près de *Coadun*. En compensation, le chapitre s'engage à distribuer à ses membres 60 sous par an, le jour de l'anniversaire de Th.

Bibl. Imp., fonds Bouhier, 12 *bis*, fos 11 v°-12 r°.

3499. — 30 septembre, Chaource. — Th. donne au chapitre de Saint-Etienne de Troyes 15 livres tournois de rente sur le portage des vins de Troyes; en conséquence, le chapitre célébrera tous les ans l'anniversaire de Thibaut IV, de Marguerite de Bourbon et d'Isabelle de France, père, mère et femme de Th. Tant qu'Isabelle vivra, la messe annuelle des morts sera remplacée par une messe du Saint-Esprit.

Bibl. Imp., fonds Bouhier, 12 *bis*, f° 12 r°.

3500. — Septembre, Provins. — Th. fait un règlement sur le salaire des cinq chapelains et des deux marguilliers de la chapelle de son palais de Provins (cf. n° 3527).

Archives hospitalières de Provins, 1er *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, f° 11 v°-13 r°. — Mention, Bourquelot, *Hist. de Provins*, I, 220.

3501. — Septembre, Paris. — Louis IX, arbitre entre Th., Henri, comte de Luxembourg, et Marguerite, sa femme, d'une part, et Thibaut, comte de Bar-le-Duc, d'autre part (cf. n° 3147), annulle l'inféodation du château et de la châtellenie de Ligny ; cette inféodation faite à Th. par Henri et Marguerite, comte et comtesse de Luxembourg, dans la charte analysée plus haut sous le n° 3356 (cf., n° 3515).

F 1, f° 37 r° v°. — Ed., Chantereau, II, 263-264, Brussel, 362-364.

3502. — 1er octobre. — Par devant Etienne, official de Saint-Julien-du-Sault, diocèse de Sens, Simon de Brion, partant pour l'université de Bologne dont il veut fréquenter les cours, donne à Gilles de Brion, chevalier, son père, procuration pour résigner sa prébende à Saint-Etienne de Troyes.
E, fos 539 v°, 547 r°.

3503. — 23 octobre, Vertus. — Th. donne au chapitre de Saint-Quiriace de Provins 15 setiers de froment de rente sur ses moulins; en compensation, le chapitre donne différents biens aux Sœurs-Mineures de Provins.
Bibl. de Provins, *Cartulaire de Caillot*, f° 268 r° v°.

3504. — 26 octobre, Viterbe. — Clément IV se plaint de ce que Th. après avoir autorisé le chapitre de Saint-Urbain de Troyes à faire, jusqu'à concurrence d'une certaine somme, des acquisitions de biens dans ses fiefs et ses domaines, s'est emparé subrepticement de la charte qui contenait cette concession, l'a fait lacérer et a fait saisir les biens du chapitre. Il invite Th. à rendre la charte en question ou à en faire rédiger une semblable et à remettre le chapitre en possession des biens saisis.
E, f° 64 r°-65 v°. — Ed., Martène, *Anecd.*, II, 631-632.

3505. — 16 novembre, Paris. — Simon, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile, légat du pape, écrit à [Nicolas], évêque de Troyes, que Th. doit toucher les sommes provenant du rachat des vœux des croisés, lorsque ces vœux auront été émis postérieurement aux lettres dudit Simon, analysées plus haut sous le n° 3398, et antérieurement au départ de l'expédition pour la Terre-Sainte, quand même le rachat n'aurait lieu qu'après ce départ. Il en sera de même des legs et dons faits avant ce départ et dont le montant serait perçu postérieurement.
E, f° 92 r°.

3506. — 23 novembre. — M[anasses], abbé, et le couvent d'Essommes, achètent, pour la somme de 27 livres, 9 arpents

et un quartier moins une perche et demie de terre mouvant de Th. Le vendeur s'engage à obtenir, à ses frais, l'autorisation dudit Th.

E, f° 262 r°.

3507. — 27 novembre. — Hugues, comte de Vienne, seigneur de Pagny, a pris l'engagement d'accompagner outre mer saint Louis, qui lui a donné 2,000 livres tournois. Th. est caution de l'exécution de cet engagement, et si, par l'effet de ce cautionnement, il subit quelque dommage, Hugues l'indemnisera.

F 2, p. 59-61. — Ed., Plancher, *Hist. de Bourgogne*, II, p. v, col. 1-2.

3508. — Novembre. — Par devant l'official de Meaux, Nicolas, prieur, et trois autres moines de Prully, procureurs de l'abbé et du couvent de ce lieu, promettent à Th. 1,000 livres tournois, tant comme aide à cause de la croisade qu'à titre de droit d'amortissement.

E, f°s 514 r°-515 v°.

3509. — Novembre. -- Par devant l'official de Meaux, Nicolas, prieur, et trois autres moines de l'abbaye de Prully, procureurs de l'abbé et du couvent de ce lieu, voulant obtenir l'amortissement de leurs acquisitions en Champagne, donnent à Th. quittance de 200 livres tournois qu'ils avaient prêtées à Thibaut IV.

E, f° 514 r°.

3510. — Novembre. — N[icolas], prieur, et Etienne, cellerier de Prully, procureurs de l'abbé et du couvent de ce lieu, accordent à Th. une messe quotidienne du Saint-Esprit ou de la Vierge tant qu'il vivra, et, après son décès, une messe quotidienne des morts. Ces messes se célèbreront, dans l'église de Prully, sur un autel spécial (cf. n° 3528).

E, f° 416 r°.

3511. — Novembre. — Etienne, abbé, et le couvent de

Saint-Basle, diocèse de Reims, ont acheté de Jofroi d'Auve, écuyer, une rente de 9 septiers de froment et de 14 gelines, plus, à Villers-Marmery, le tiers de la vicomté ; ils reconnaissent que ces biens sont dans la garde de Th.

J 197, nº 90 ; E, fº 247 vº.

3512. — Novembre, Meaux. — Th. donne à l'abbaye de Saint-Faron de Meaux la pêche de la Marne, derrière le monastère.

Ed., Du Plessis, *Hist. de l'Eglise de Meaux*, II, 168.

3513. — Novembre. — Robert, comte de Dreux, prend l'engagement d'accompagner Th. outre-mer et de rester à son service avec quarante chevaliers pendant une année. Cette année commencera à l'arrivée outre-mer ou dans le lieu où l'on hivernera, si l'on hiverne dans une île. Prix convenu : quatorze mille livres tournois, payables moitié au débarquement, moitié une fois le service terminé (en français).

F 1, fº 282 rº vº; G 136, p. 172-173.

3514. — Novembre, Paris. — Louis IX a été choisi pour arbitre entre Thibaut, comte de Bar-le-Duc, d'une part, et Regnauld, frère dudit comte, représenté par Th., d'autre part. Il décide que le comte de Bar donnera à son frère, en augment de fief, des biens qui sont déterminés ; que, de plus, Eustache de Conflans, connétable de Champagne, Gobert d'Apremont et Erard de Vallery feront une enquête.

F 1, fºˢ 48 rº-49 vº. — Ed., Chantereau, II, 264-265.

3515. — Novembre, Paris. — Louis IX, interprétant la décision analysée plus haut sous le nº 3501, décide que l'hommage fait à [Thibaut], comte de Bar-le-Duc, par Waleran, fils du comte et de la comtesse de Luxembourg, sera nul si Waleran y veut consentir. De plus, toutes les fois que, dans la sentence susvisée, il est question du château de Ligny, cette expression, comprend les dépendances du château (cf. nº 3575).

F 1, f°s 49 v°-50 r°. — Ed. Chantereau, II, 267, Brussel, p. 364-365.

3516. — Novembre, Paris. — Louis IX, arbitre entre Th. et Thibaut, comte de Bar-le-Duc, charge Eustache de Conflans, connétable de Champagne, et Gobert d'Apremont de faire une enquête sur toutes les difficultés qui existent encore entre les deux parties et leur donne plein pouvoir pour juger d'après cette enquête.

F 1, f° 38 r° v°. — Ed., Chantereau, II, 265-266.

3517. — 9 décembre, Châlons[-sur-Marne]. — Th. donne à Regnauld de Bar, chevalier, 300 livres de rente sur le portage de Troyes. Cette rente est payable par tiers, à la foire de Saint-André de Troyes, à celle de Bar [-sur-Aube] et à celle de Saint-Jean de Troyes (en français) (cf. n° 3660).

H, 1er *Cart. de l'Hôtel-Dieu de Troyes*, f°s 16 v°-18 r° v°.

3518. — 19 décembre, Coulommiers. — Th. donne aux Sœurs-Mineures de Provins 50 arpents exempts de gruerie dans la forêt de Sourdun.

Cartulaire de Sainte-Catherine de Provins, f° 15 r°.

3519. — 20 décembre, Coulommiers. — Th. supprime l'abonnement de la taille de Provins, établi par la charte analysée sous le n° 3044 (cf. n° 3495), et remet les choses sur le pied de la charte de l'année 1230 (2061) (en français) (cf. n° 3781).

G 135, p. 299-300. — Ed., Bourquelot, *Histoire de Provins*, II, 411-421 ; cf. *ibid.*, tome I, page 230.

3520. — 20 décembre, Lagny. — Th. approuve une donation faite par son père aux Sœurs-Mineures de Provins et analysée sous le n° 3039 (en français).

Cart. de Sainte-Catherine de Provins, f°s 15 v°-16 r°.

3521. — Décembre, Epernay. — Th. approuve une charte

d'amortissement accordée par sa mère à l'abbaye de Trois-Fontaines, en 1256.

Original, *Archives de la Marne*.

3522. — Décembre. — Par devant l'official de Paris, Raoul de Château-Porcien, chanoine de Soissons, cède à Th. ses droits sur Château-Porcien. Th. doit lui donner en échange à Fismes un revenu équivalant (cf. nº 3530).

E, fº 508 rº. — Mention, Brussel, p. 1039.

3523. — Décembre. — Th. accorde à l'abbaye de Saint-Jacques de Vitry une charte générale d'amortissement.

Mention, *Gall. Christ.*, IX, 974 A B.

3524. — Janvier. — N[icolas], évêque de Troyes, notifie à Gilles de Coulommiers, chanoine de Meaux, les lettres du légat Simon, analysées sous le nº 3474, et le charge de les faire exécuter sur les terres de Th. et de ses vassaux dans les diocèses d'Auxerre et d'Autun, dans les archidiaconés de Tonnerre et de Châtel-Censoir.

E, fºˢ 176 rº-177 vº.

3524 *bis*. — 14 février, Froidmont. — Raoul, évêque d'Albano, légat du Saint-Siége, confirme [Nicolas], évêque de Troyes dans le pouvoir qu'il a reçu du légat Simon (cf. nºˢ 3474, 3512).

J 209, nº 37; E, fº 93 rº.

3525. — 16 février, Provins. — Th., reconnaissant des marques de courtoisie que lui ont données son chapelain, Robert, abbé de Montiéramey, et le couvent de ce lieu, accorde à cette abbaye droit d'usage dans les forêts d'Isle [-Aumont], de Rumilly et de Chaource.

Ed., *Voyage paléographique dans le département de l'Aube*, p. 75.

3526. — Février, Provins. — Th. s'étant emparé du cimetière des Juifs de Provins, et l'ayant donné au prieur de

l'Hôpital-Saint-Jean-de-Jérusalem, leur permet d'acheter un terrain pour y établir un nouveau cimetière (en français).
G 135, p. 262. — Mention, Bourquelot, *Hist. de Provins*, I, 265.

3527. — 26 février, Paris. — Th. donne aux deux vicaires de la chapelle du château de Provins un supplément de traitement de 60 sous, à charge de célébrer la messe à tour de rôle, chacun sa semaine, à l'autel de Saint-Blaise, dans la chapelle basse (cf. n° 3500).
Bibl. de Provins, *Cart. de Caillot*, f° 80 r°. — Mention, Bourquelot, *Hist. de Provins*, I, 220, 382.

3528. — Février. — Norbert, abbé, et le couvent de Prully accordent à Th. une messe quotidienne à perpétuité. Ce sera, pendant sa vie, une messe du Saint-Esprit ou de la Vierge, après son décès une messe des morts (cf. n° 3510).
E, f° 360 v° r°.

3529. — Février. — Par devant l'official de Troyes, Bernard, chapelain de la chapelle de Th., à Payns, donne 5 arpents de terre pour augmenter la dotation des chapelains de cette chapelle.
E, f° 536 v°.

3530. — Février. — Par devant I. (Enguerrand), prévôt, M[ichel], doyen, et le chapitre de Soissons, Raoul de Château-Porcien, chanoine de cette église, déclare qu'il a cédé à Th. ses droits sur Château-Porcien et une rente de 10 livres sur le village de Givron. Il a reçu, en échange, une rente de 100 livres sur le village de Fismes (cf. n°s 3522, 3569, 3571).
E, f° 520 v° r°.

3531. — 15 mars, Paris. — Th. et Louis IX avaient, le 15 septembre précédent, fait arrêter tous les Juifs de leurs états et saisir leurs biens. Th. convient avec Louis IX que les Juifs demeurant, le jour de leur arrestation, dans la terre et dans les fiefs dudit Th. (à l'exception des fiefs compris

dans le ressort des châtellenies du roi de France) appartiendront au même Th. avec leurs biens. De même Louis IX aura les Juifs qui, le même jour, demeuraient dans sa terre et dans ses fiefs.

J 613, n° 2.

3532. — 16 mars, Paris. — Charte semblable émanée du roi Louis IX.

F 1, f[os] 38 v°-39 r°. — Ed. Brussel, p. 596-597.

3533. — 19 mars, Longjumeau. — Henri, fils du roi de Navarre, et comte de Rosnay, s'engage à ne pas se marier hors de France sans le consentement de Th., son frère, sinon il lui paiera 20,000 livres tournois (en français).

J 198, n° 112; F 2, p. 63-66; G 136, p. 23-24.

3535. — Mars, Paris. — Baudoin II, empereur [détrôné] de Constantinople, donne à Th. le quart de son empire, sauf les conventions qu'il a faites avec [Charles d'Anjou], roi de Sicile, avec [Hugues IV], duc de Bourgogne. Sont réservés les droits des Vénitiens. La ville de Constantinople n'entrera pas en partage.

Ed., Du Cange, *Villehardouin*, preuv. p. 22, cité par Br., VI, 540; Buchon, *Recherches et Matériaux sur la Domination française en Orient*, p. 38-40.

3536. — Mars. — Th. autorise les Frères de Saint-Antoine de Viennois à faire entrer à Troyes, chaque année, trois tonneaux de vin, francs de droits de portage (en français).

G 135, p. 251.

Année 1269 (Pâques le 24 mars).

3537. — 1er avril, Dun-le-Roi. — Th. donne au monastère de Cerfroid, ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs, 100 livres tournois de rente sur la prévôté de Château-Thierry.

Du Plessis, *Hist. de l'Eglise de Meaux*, II, 172.

3538. — 9 avril, Limoges. — Henri, fils du roi de Navarre, et comte de Rosnay, approuve le testament de Th., son frère, et, en qualité d'héritier présomptif, s'engage à l'observer. Quand, devenu chevalier ou propriétaire de quelque autre domaine, il aura un nouveau sceau, il délivrera des lettres semblables aux présentes et scellées de ce nouveau sceau.

F 2, p. 66-68 ; G 136, p. 175-176.

3539. — 20 avril, Grâce-Dieu. — Bernard, abbé de la Grâce-Dieu, diocèse d'Aire, accorde à Th. participation aux mérites des religieux de sa maison, lui promet des prières à sa mort et la célébration de son anniversaire à perpétuité.

E, f° 379 r°. — Ed., Martène, *Anecd.*, I, 1128 ; Hugo, *Annales Præmonstratenses*, I, preuv., col. 379.

3540. — Avril. — G[ocelin], abbé, et le couvent de Belval, doivent à Th. et à son premier successeur gîte en nature, une fois l'an, toutes les fois qu'il se présentera en personne. Quand les autres successeurs de Th. se présenteront à l'abbaye, les moines auront le choix de donner ou le gîte en nature ou quarante livres par an.

E, f° 375 r°. — Mention, Brussel, p. 1041-1042.

3541. — Avril. — Th. reçoit de Renier Acorre de Florence un cens, une rente dite corvée, huit *mesnies* d'hommes de corps, la motte de pierre du donjon, etc., le tout à Mon-

tereau-faut-Yonne. Il donne en échange des biens à Provins, ses hommes et femmes de commune et de pôtée à Gouaix, Flamboin, Jutigny, etc. (en français).
Bibl. Imp., *Cart.* 173, f° 157 v°.

3542. — 14 mai, Ypres. — Raoul, évêque d'Albano, légat du Saint-Siége, charge [Thomas], abbé d'Hautvilliers, de faire lever et de recevoir, au lieu et place de [Nicolas], évêque de Troyes, décédé, le centième du revenu des biens ecclésiastiques et les autres fonds accordés à Th. à cause de la croisade (cf. n°s 3398, 3473, 3547).
J 209, n° 38; E, f°s 94 r°-95 v°, 257 r°-258 v°.

3543. — 14 mai, Ypres. — Raoul, évêque d'Albano, légat du Saint-Siége, mande à [Thomas], abbé d'Hautvilliers, d'inviter, par l'intermédiaire des doyens ruraux, les curés de Champagne et de Brie à faire connaître aux collecteurs du centième les dons et legs faits pour venir au secours de la Terre-Sainte (cf. n°s 3547, 3549).
E, f°s 93 r°-94 v°, 258 v° r°.

3544. — 14 mai, Ypres. — Raoul, évêque d'Albano, légat du Saint-Siége, invite [Thomas], abbé d'Hautvilliers, à se faire remettre les lettres adressées au défunt évêque de Troyes par le légat Simon, touchant les avantages accordés à Th., pour lui faciliter l'exécution de son vœu (cf. n° 3548).
E, f° 94 v°, 258 r°.

3545. — 29 mai. — Le prieur et le couvent de Saint-Pierre de Lagny demandent à Th. l'autorisation d'élire un abbé.
E, f° 406 r°. — Mention, *Gall. Christ.*, VII, 502 B.

3546. — Mai. — Henri, prieur du Val-des-Choux, et les autres prieurs de l'ordre réunis en chapitre général, décident que, dans la maison du Val-Dieu, près Lachy, fondée par Th., il y aura autant de religieux que cette maison aura de fois vingt-cinq livres de revenu.
E, f° 414 r°. — Ed., Martène, *Anecd.*, I, 1129.

3547. — 7 juin. — Thomas, abbé d'Hautvilliers, notifie à Gaucher, curé de La Noue, doyen de la chrétienté de Sézanne, et à Geofroi de Montlhéry, chanoine de Saint-Étienne de Troyes, les lettres du légat Raoul, analysées dans les nos 3542, 3543. Il les délègue pour la levée du centième et des autres fonds accordés à Th. à cause de la croisade.

E, fos 257 ro-258 vo.

3548. — 8 juin. — Thomas, abbé de Hautvilliers, notifie aux exécuteurs testamentaires de [Nicolas], évêque de Troyes, les lettres du légat Raoul, analysées sous le no 3544, et les invite à lui remettre les pièces émanées du légat Simon, dont il est question dans les lettres susdites.

E, fo 258 ro (cf. J 209, no 39).

3549. — 13 juin, Paris. — Raoul, évêque d'Albano, légat du Saint-Siége, invite [Thomas], abbé d'Hautvilliers, à informer les croisés de Champagne et de Brie que le jour du départ approche, et à faire payer ceux qui auront des empêchements et voudront être relevés de leur vœu (cf. 3543).

J 209, no 15 ; E, fos 93 vo-94 ro.

3550. — 22 juin. — Le prieur et le couvent de Chezy demandent à Th. l'autorisation d'élire un abbé.

J 198, no 116 ; E, fo 100 ro. — Mention, *Gall. Christ.*, IX, 432 D.

3551. — 24 juin, Olite en Navarre. — Th. donne son consentement au mariage d'Henri, son frère, avec Blanche, fille de Robert, comte d'Artois (en français) (cf. 3553).

J 613, no 5. — Ed., Francisque Michel, *Hist. de la guerre de Navarre*, p. 378.

3552. — 8 juillet, Essay. — Louis IX ayant reçu le serment de Jean, évêque élu de Troyes, invite Th. à mettre cet évêque en possession de la régale.

J 198, no 114 ; F 1, fo 39 ro vo. — Ed., Camuzat, *Promptuarium*, fos 192 vo-193 ro.

3553. — Juillet, Paris. — Robert, comte d'Artois, fait savoir qu'à cause du mariage de Blanche, sa sœur, avec Henri, fils du roi de Navarre et comte de Rosnay, saint Louis a donné audit Henri 23,000 livres tournois. Robert promet d'ajouter à cette somme 2,000 livres dont Henri doit faire emploi en immeubles; ces immeubles appartiendront à Blanche et aux héritiers de Blanche (en français) (cf. n° 3551).

F 1, f° 270 r° v°; G 136, p. 24-25.

3554. — 14 août, *apud Thebas in Navarra.* — Th. confirme la chapelle du palais de Provins dans la possession des biens donnés à cette chapelle par ses prédécesseurs.

Bibl. de Provins, *Cart. de Caillot,* f° 81 r°. — Extrait, *Gall. Christ.*, XII, *Instr.*, 57 A.

3555. — 27 août. — Le prieur et le couvent de Montier-en-Der demandent à Eustache [de Conflans], connétable de Th., l'autorisation d'élire un abbé.

J 198, n° 115; E, f° 400 v°.

3556. — 28 août. — Le couvent de Rebais demande à Eustache de Conflans, connétable de Champagne, l'autorisation d'élire un abbé.

E, f° 400 r°.

3557. — 2 septembre, Saint-Michel, près Saint-Jean-Pied-de-Port. — Th. donne une vigne au chapelain de la chapelle du château de Provins.

Bibl. de Provins, *Cart. de Caillot,* f° 80 v°.

3558. — 2 septembre, Paris. — Saint Louis notifie à Th. la prorogation de la trêve faite avec [Henri], roi d'Angleterre; il le prie d'en jurer l'observation.

F 1, f°s 39 v°-40 r°.

3559. — 24 septembre, *apud Stellam in Navarra.* — Th. consent à la prorogation demandée par saint Louis dans la lettre qui précède.

J 613, n° 6. — Ed., Dumont, *Corps diplomat.*, cité par Br., VI, 551.

3560. — 16 octobre. — Th[omas], abbé d'Hautvilliers, envoie à frère Jean le Tonelier, jadis trésorier de Lagny, collecteur du centième en Champagne et en Brie, Geofroi de Montlhéry, chanoine de Saint-Etienne de Troyes, clerc de Th., avec invitation de rendre compte audit Geofroi et de verser entre les mains du même les fonds recueillis.

J 209, n° 41 ; E, f° 259 v° r°.

3561. — 16 octobre. — Thomas, abbé d'Hautvilliers, charge les archiprêtres et doyens ruraux des diocèses de Reims, Châlons, Soissons, Meaux, Paris, Sens, Auxerre, Langres et Troyes, de convoquer les curés de leurs archiprêtrés et de leurs doyennés qui dépendent des comtés de Champagne et de Brie. Ces curés devront fournir l'état des croisés de leurs paroisses. Ces états comprendront les noms des croisés morts depuis trois ans. Ils seront transmis à l'abbé d'Hautvilliers.

J 209, n° 40; E, f° 259 v°.

3562. — 17 octobre. — Thomas, abbé d'Hautvilliers, envoie par l'entremise de Geofroi de Montlhéry, clerc de Th., des instructions verbales aux prieurs des Frères-Prêcheurs et aux gardiens des Frères-Mineurs.

J 209, n° 42; E, f° 259 r°.

3563. — 23 octobre, Belin. — Th. donne à l'ordre de Grandmont un terrain situé près de Tudéla, qui a précédemment appartenu aux Frères-Mineurs. Les religieux de Grandmont y joindront les revenus de la chapelle du château de Tudéla, à charge d'en faire faire le service par un d'eux.

J 613, n° 1. — Mention, *Gall. Christ. nov.*, II, 653 C.

3564. — 21 novembre, Provins. — Th. approuve une

vente faite aux Sœurs-Mineures de Provins moyennant 45 livres tournois.

Cart. de Sainte-Catherine de Provins, f°s 17 r°-18 r°.

3565. — 23 novembre, Provins. — Th. approuve une vente faite aux Sœurs-Mineures de Provins moyennant la somme de 25 livres tournois.

Cart. de Sainte-Catherine de Provins, f° 18 r° v°.

3566. — 26 novembre, Paris. — Raoul, évêque d'Albano, légat du Saint-Siége, donne à [Thomas], abbé d'Hautvilliers, la solution de différentes questions relatives au rachat du vœu des croisés.

E, f° 93 v°.

3567. — Novembre, Provins. — Th. donne à l'Hôtel-Dieu de Provins des chartes générales d'amortissement.

Archives hospitalières de Provins, 1er *Cart. de l'Hôtel-Dieu*, f° 14 r°.

3568. — 11 décembre, Lachy. — Charte de Th. concernant le curé de Latilly.

Bibl. Imp., coll. Grenier, 209, f° 92.

3569. — 13 décembre. — Par devant Jean de Thourotte, official de Soissons, Raoul de Château-Porcien, chanoine de Soissons, donne à Th. quittance de 100 livres tournois qui lui ont été payées par anticipation sur la rente qu'il possède à Fismes (cf. n° 3530).

E, f° 446 v°.

3570. — 30 décembre. — Th. confirme le ministre et les frères de la Trinité de Troyes dans la possession d'une grange à Troyes, d'un moulin à Courgerennes, etc.

Original, H, fonds de la Trinité de Troyes.

3571. — décembre. — Par devant M[ichel], doyen et Jean de Thourotte, official de Soissons, Raoul de Château-Porcien,

qui, par un échange fait avec Th., était devenu propriétaire de 100 livres de rente à Fismes (3530), les vend au même Th. pour 500 livres tournois, dont quittance.
J 197, n° 92; E, f°s 520 r°-521 v°.

3572. — Décembre, Troyes. — Th. donne une charte générale d'amortissement à l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes.
H, *Cart. de l'Hôtel-Dieu-le-Comte*, f° 16 r° v°.

3573. — Décembre. — Henri, comte de Grandpré, et Isabeau, sa femme, vendent à Henri, comte de Rosnay, ce qu'ils possèdent à Droyes. Prix, 200 livres tournois.
Archives de la Haute-Marne, 2e *Cart. de Montier-en-Der*, f° 63 r°.

3574. — Décembre. — Relic, abbé, et le couvent de Saint-Faron de Meaux ont cédé par échange 27 arpents de terre et de pré à Jean et à Pierre de Vitry, frères, écuyers, et consentent que ces 27 arpents soient tenus en fief de Th.
E, f° 286 v° r°.

3575. — 11 janvier. — Valeran, fils d'Henri, comte de Luxembourg, fait à Th. hommage lige pour Ligny, Tréveray, Saint-Joire, Demange [-aux-Eaux], Houdelaincourt, Mandres, Abainville, Cirfontaines [-en-Ornois], Fouchères, Le Bouchon et Savonnières (en français) (cf. n° 3515).
F 2, p. 95-97. — Ed. Chantereau, II, 268-269. — Mention, Brussel, 365-366.

3576. — 11 janvier. — Henri, comte de Luxembourg, et Marguerite, sa femme, font hommage lige à Th. pour 200 livres de provenisiens forts sur le portage de Troyes (en français).
Ed., Chantereau, II, 267-268. — Mention, Brussel, p. 365.

3577. — 15 janvier, Troyes. — Th. donne à l'abbaye de Saint-Nicolas de Bar-sur-Aube une charte générale d'amortissement.
Original, Archives hospitalières de Bar-sur-Aube.

3578. — Janvier. — Aubert, abbé, et le couvent de Vaux-la-Douce, diocèse de Langres, accordent à Th. une messe quotidienne de la Sainte-Vierge pendant la vie dudit Th., une messe quotidienne des morts après son décès.
E, f° 362 r°. — Mention, *Gall. Christ. nova*, IV, 840 E.

3579. — Janvier. — D., abbé de Clairefontaine, diocèse de Besançon, approuve la charte qui précède.
E, f° 363 v°. — Mention, *Gall. Christ.*, XV, 293 B.

3580. — C., abbé de Morimond, approuve autant qu'il est en lui la concession faite à Th. par l'abbé de Vaux-la-Douce, et promet d'appuyer la demande d'approbation qui sera adressée au chapitre général.
E, f° 338 r°.

3581. — Janvier. — Hugues de Conflans, écuyer, fils de Hugues de Conflans, maréchal de Champagne, vend ses biens de Villeneuve-au-Chemin à Henri, fils de Thibaut IV, et à Blanche, femme du même Henri. Prix, 800 livres, dont quittance (en français).
J 195, n° 84; F 3, f°s 64 v°-65 r°.

3582. — Janvier. — Charte d'Eustache de Conflans, connétable de Champagne, constatant que la vente qui précède a eu lieu en sa présence (en français).
J 195, n° 43; F 3, f°s 63 v°-64 r°.

3583. — 31 Janvier, Paris. — Raoul, évêque d'Albano, légat du Saint-Siége. invite les collecteurs du centième, du rachat des vœux, etc., à remettre aux envoyés de Th. les fonds qu'ils ont recueillis.
E, f° 95 v° r°; G 136, p. 80.

3584. — 3 février. — Henri, comte de Rosnay, vend à l'abbaye de Montier-en-Der la rue de la Chapelle à Droyes. Prix, 500 livres de provenisiens forts.
Archives de la Haute-Marne, 2e *Cart. de Montier-en-Der*, f° 62 r°; G 135, p. 290.

3585. — 3 février, Troyes. — Th. approuve la charte qui précède.

Archives de la Haute-Marne, 2e *Cart. de Montier-en-Der*, fos 62 vo-63 ro.

3586. — 4 février, Montiéramey. — Henri, comte de Vaudémont, autorise Raimond de Premierfait à percevoir, pendant huit ans, les 60 livres tournois de rente que Th. doit audit Henri sur la foire de Bar-sur-Aube [en français].

F 2, p. 219-220. — Ed., Chantereau, II, 269.

3587. — 8 février, Bar-sur-Seine. — Th. donne aux religieux de la Trinité de Troyes, en échange de leurs prés de Courgerennes, 60 arpents de bois dans la forêt d'Isle [-Aumont].

Original, H, fonds de la Trinité de Troyes.

3588. — 13 février, Origny. — Th. accorde au chapitre de Vitry [-en-Perthois] dispense de payer à l'avenir le droit d'amortissement.

G 135, p. 310.

3589. — 16 février, Coulommiers. — Th. donne au prieuré de Voulton une charte générale d'amortissement.

Bibl. de Provins, Ythier, *Hist. Eccl.*, IV, 210-211.

3590. — 17 février, Coulommiers. — Th. approuve l'acquisition par Jean Douce, bourgeois de Provins, d'une maison sise au Vieux-Marché de Provins et vendue par feu Jean l'apothicaire.

Cart. de Sainte-Catherine de Provins, fos 16 vo-17 ro.

3591. — 17 février, Coulommiers. — Th. donne une charte générale d'amortissement au chapitre de Saint-Nicolas de Sézanne.

Original, Archives de la Marne, fonds de Saint-Nicolas de Sézanne.

3592. — 21 février, Paris. — Th. donne une charte générale d'amortissement à l'Hôtel-Dieu de Meaux.

Vidimus de l'année 1346, aux archives hospitalières de Meaux.

3593. — Février, Paris. — Mathieu de Montmorency et Jeanne, sa femme, vendent à Blanche d'Artois, comtesse de Rosnay, leur ville de Séant (aujourd'hui Bérulle). Prix, 6,500 livres tournois, dont quittance. Th. fait sceller de son sceau la charte qui constate cette vente (en français).

F 2, p. 570-572.

3594. — Février. — Par devant Robert, abbé de Montiéramey, et Viard, doyen de Bar-sur-Seine, maître Girard, médecin, et Sibille, sa femme, habitants de Bar-sur-Seine, reconnaissent que ladite Sibille doit, selon l'usage, payer tous les ans la jurée à Th.

E, f° 319 r°.

3595. — 4 mars, Melun. — Th. reconnait tenir en fief, de l'abbaye de Saint-Denis, Nogent-sur-Seine et la châtellenie.

Ed., Doublet, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 614; Felibien, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, preuv, p. 126.

3596. — Mars, Meaux. — Th. donne à l'abbaye de Saint-Faron de Meaux la gruerie de 25 arpents de bois dans la forêt de Mant.

Ed., Du Plessis, *Hist. de l'Eglise de Meaux*, II, 172.

3597. — 6 mars, Coucy. — Th. donne à l'abbaye d'Essommes une charte générale d'amortissement.

Mention, G, 135, p. 271.

3598. — 7 mars, Coucy. — Th. fonde un couvent de Jacobins à Provins (cf. n° 3610, 3658).

Mention, Bourquelot, *Hist. de Provins*, I, 221.

3599. — 9 mars, Igny-l'Abbaye. — Th. fait à ses baillis, prévôts et autres sergents, défense de saisir les biens du chapitre de Reims, quand ils ont ordre de saisir ceux de l'archevêque (en français).
Bibl. de Reims, *Livre blanc du Chapitre*, f° 119.

3600. — 9 mars, Igny-l'Abbaye. — Th. donne à l'abbaye de La Barre, près Château-Thierry, une rente de trois muids de froment sur les moulins de Saint-Loup de Naud. Il asseoit, sur le portage de Provins, les 100 livres de rente qu'il a précédemment données à l'abbaye.
J 613, n° 3.

3601. — 11 mars, Argensolles. — Th. donne une charte générale d'amortissement à l'abbaye de Chaumont-la-Piscine, ordre de Prémontré.
Ed., Hugo, *Ann. Præmonst.*, I, preuv. col. 346.

3602. — 11 mars, Epernay. — Th. donne une charte générale d'amortissement à l'abbaye d'Igny.
Bibl. Imp., *Cart.* 79, f° 141 v°.

3603. — 12 mars, Epernay. — Th. accorde à l'abbaye d'Argensolles une charte générale d'amortissement, et, de plus, l'autorise à faire, sans payer aucun droit d'amortissement, des acquisitions jusqu'à concurrence de 100 livres de rente, monnaie de Troyes.
Original, Archives de la Marne, fonds d'Argensolles. — Extrait, G 135, p. 253.

3604. — Mars, Epernay. — Th. approuve un échange entre Jean, comte de Roucy, et Isabelle, sa femme, d'une part; Enguerrand d'Houdonville et Odierne, sa femme, d'autre part, concernant des prés à Tramery (en français).
Bibl. de Reims, *Livre blanc du Chapitre*, f° 167 r° v°.

3605. — 17 mars, Damery. — Th. autorise l'abbaye d'Avenay à exercer dans ses bois, pendant la ronde (*cercheya*),

les droits d'usage qu'elle y possède; il abandonne à cette abbaye les droits qu'il a sur les hommes *sanctuales* et sur les aubins d'Avenay, pourvu que ces droits ne dépassent pas 100 sous tournois de revenu. Si des hommes ou femmes de Th. se marient au village d'Avenay, ils paieront la taille à l'abbaye. Mais s'ils viennent s'établir dans ce village autrement que par mariage, l'abbesse sera tenue de les chasser.
Original, Archives de la Marne, fonds d'Avenay.

3606. — 26 mars, Provins. — Th. donne à l'abbaye de Bricot une charte générale d'amortissement.
Original, Archives de la Marne, fonds de Bricot.

3607. — 28 mars, Provins. — Th. approuve une donation faite à l'abbaye et au couvent des Sœurs-Mineures-hors-les-Murs-de-Provins.
Cartulaire de Sainte-Catherine de Provins, f° 19 r° v°.

3608. — 30 mars, Provins. — Th. approuve une donation faite aux Sœurs-Mineures de Provins, par Guerry de Boissy, chevalier.
Cart. de Sainte-Catherine de Provins, f° 16 r° v°.

3609. — 30 mars, Provins. — Th. assigne au chapitre de Saint-Quiriace de Provins 21 livres de rente et au trésorier 22 à la décharge des Jacobins.
Original, cabinet de M. Michelin; Bibl. de Provins, Ythier, *Supplément à Saint-Thibaut*, p. 189-190.

3610. — Mars. — Guillaume du Four, maire, les échevins, Guillaume Renaud, garde de la prévôté de Provins, prient le provincial des Frères-Prêcheurs de France d'envoyer des religieux au monastère fondé à Provins par Th. (cf. n°s 3598, 3658).
G 135, p. 276.

3611. — Mars. — Gui de Dampierre, seigneur de Saint-Just, reconnaît n'avoir qu'un droit viager sur les hommes

que Th. possédait dans l'*Angle de Saint-Just* et dont Th. lui a cédé la jouissance (en français).
F 2, p. 293-295.

3612. — Mars. — Manasses, abbé, et le couvent d'Essommes, cèdent à Th. 10 livres de rente sur le péage de Coulommiers, et reçoivent en échange 28 arpents de bois.
E, f° 262 r°. — Mention, *Gall. Christ.*, IX, 463 A.

3613. — Mars. — Jean, prévôt de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, donne quittance des deux premières années de la rente de 68 livres tournois que Th. a données à cette abbaye sur celle de Rebais.
E, f° 403 r°.

3614. — Mars. — Le grand ministre de l'ordre de la Trinité, pour la rédemption des captifs, reconnaît à Th. le droit de reprendre à son gré une tour dont ledit Th. a donné la jouissance aux Trinitaires de Meaux.
J 203, n° 78.

3615. — 1er avril, Nogent-sur-Seine. — Th. donne aux Cordeliers de Provins une maison dans cette ville.
Bibl. de Provins, Ythier, *Hist. eccl.*, V, 515.

3616. — 1er avril, Nogent [-sur-Seine]. — Th. approuve une donation faite aux Sœurs-Mineures-hors-les-Murs-de-Provins.
Cart. de Sainte-Catherine de Provins, f°s 18 v°-19 r°.

3617. — 1er avril, Nogent-sur-Seine. — Th. donne à l'abbaye du Paraclet une charte générale d'amortissement.
Original, Arch. de l'Aube, fonds du Paraclet; Bibl. de Troyes, *Cart. du Paraclet*, f°s 158 v°-159 r°.

3618. — 1er avril, Nogent [-sur-Seine]. — Th. mande au bailli de Troyes et au prévôt de Chantemerle de délivrer à

l'abbaye de Scellières la rente d'avoine acquise par cette abbaye à Conflans[-sur-Seine].

Bibl. de Troyes, *Cart. de Scellières*, pièce cotée *de Conflans*, XVe.

3619. — 2 avril, Marigny[-le-Châtel]. — Th. abandonne à l'abbaye du Paraclet la gruerie de 15 arpents de bois à Sourdun.

Original, Arch. de l'Aube, fonds du Paraclet; Bibl. de Troyes, *Cart. du Paraclet*, f°s 75 *bis* v^o-76 *bis* r^o; G 135, p. 296.

3620. — 5 avril, Troyes. — Th. donne à l'abbaye de Montier-en-Der tout ce qu'il avait au village de Hamtelle (près de Puellemontier).

Archives de la Haute-Marne, 2e *Cart. de Montier-en-Der*, f° 63 r° v^o; G 135, p. 289-290.

3621. — 5 avril, Troyes. — Th. donne à l'abbaye de Montier-en-Der une charte générale d'amortissement.

Original, Archives de la Haute-Marne.

3622. — 5 avril, Troyes. — Th. donne des lettres de sauvegarde au monastère de la Trinité de Troyes.

Original, H, fonds de la Trinité de Troyes.

3623. — 7 avril, Troyes. — Th. donne au ministre et aux frères de l'Hôtel-Dieu de Meaux, ordre de la Trinité, la jouissance d'une tour contiguë aux murs de la ville de Meaux.

Original, Archives hospitalières de Meaux.

3624. — 7 avril, Troyes. — Th. permet à l'abbaye de Saint-Thierry de posséder en main-morte ce qu'elle a acheté de [Jean], comte de Roucy, dans le village de Châlons-sur-Vesle.

Ed. Varin, *Archives administratives de Reims*, I, 971.

3625. — 8 avril, Troyes. — Th. donne aux Trinitaires de Troyes l'autorisation d'acquérir dans ses fiefs jusqu'à concurrence de soixante livres tournois de revenu.

Original, H, fonds de la Trinité de Troyes.

3626. — 8 avril, Troyes. — Th. donne à l'abbaye d'Orbais 120 arpents à défricher dans la forêt de Vassy, sur le chemin qui mène d'Orbais à Igny-le-Jard.

G 135, p. 295.

3627. — 8 avril, Troyes. — Th. donne des lettres de sauvegarde au prieuré de Foicy.

Original, H, fonds de Foicy.

3628. — 8 avril. — Th. fait connaître une transaction entre les Templiers et Gaucher de *Wadenois* au sujet du moulin de Ponreux (en français).

Ed., de Barthelemy, *Dioc. anc. de Châlons*, I, 425.

3629. — 11 avril, Troyes. — Th. amortit les acquisitions faites jusqu'à ce jour par l'abbaye de Notre-Dame-des-Prés, et autorise cette abbaye à acquérir en Champagne 30 livres de rente.

Original, H, fonds de Notre-Dame-des-Prés.

3630. — Avril, Troyes. — Th. approuve la vente par Erard, seigneur de Jaucourt, à l'abbaye de Notre-Dame-des-Prés, des biens dudit Erard, à Fontvannes et à Vauchassis. Cette vente est consentie moyennant 60 livres tournois (en français).

Original, H, fonds de Notre-Dame-des-Prés.

3631. — 12 avril, Bar-sur-Seine. — Th. délivre une charte d'amortissement à l'Hôtel-Dieu de Provins.

Archives hospitalières de Provins, 1er *Cart. de l'Hôtel-Dieu*, f° 19 v°.

3632. — 12 avril. — Th. accorde une charte générale d'amortissement à l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus.

Original, Arch. de la Marne, fonds de Saint-Sauveur de Vertus.

3633. — Jean, abbé, et le couvent de Vézelay, promettent à Th. une messe par semaine dans l'abbaye et dans chacun des prieurés qui en dépendent. Chaque moine-prêtre, demeurant en France, dira pour Th. trois messes par an; chaque moine non prêtre un psautier, etc.

J 198, n° 113; E, f° 331 r°-332 v°. — Ed., Martène, *Anecd.*, I, 1127-1128.

3634. — Sans date. — Guillaume, abbé de Sainte-Colombe de Sens, sait que Gilles *de Servola*, chevalier, devant aller outre-mer avec Th., a prié ce prince de lui donner la gruerie et les autres droits que ledit Th. possède sur les bois de l'abbaye de Sainte-Colombe. Guillaume supplie Th. de rejeter cette requête, car la garde de ces bois ne peut être en de meilleures mains que celles dudit Th.

E, f° 302 v° r°.

Année 1270 (Pâques le 13 avril).

3635. — 13 avril, Bar-sur-Seine. — Th. autorise l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes à employer deux boulangers au four qui dépend dudit Hôtel-Dieu.

H, 1er *Cart. de l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes*, f° 21 r°.

3636. — 14 avril, Clairvaux. — Th. autorise l'Hôtel-Dieu de Provins à faire moudre tous les samedis et tous les dimanches au moulin de *Ruella*, qui appartient audit Th.

Original, cabinet de M. Michelin; Archives hospitalières de Provins, 1er *Cart. de l'Hôtel-Dieu*, f° 13 v°.

3637. — 14 avril, Clairvaux. — Th. déclare que, par son ordre, des duels ont eu lieu dans le cloître de Saint-Etienne

de Troyes; que ses prédécesseurs ont agi de même; qu'il compte maintenir cet usage, mais qu'il ne veut point par là porter préjudice au chapitre susdit, qui a droit de justice dans ce cloître; il fixe les droits d'usage du chapitre, dans la forêt d'Isle-Aumont, à 52 charrettes de bois par an pour chaque simple chanoine et à 104 pour chaque dignitaire (cf. n° 3659).

Copie notariée de 1702, H, fonds de Saint-Etienne de Troyes; Bibl. Imp., fonds Bouhier, 12 *bis*, f° 12 r° v°.

3638. — 14 avril, Clairvaux. — Th. donne à l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes un étang situé entre la Seine et la grange de *Burei* appartenant à ladite abbaye; il amortit toutes les acquisitions faites jusqu'à ce jour par la même abbaye; il y fonde l'anniversaire de son père, de sa mère, le sien et celui de sa femme.

Original, H, fonds de Notre-Dame-aux-Nonnains. — Analyse, G, 135, p. 294.

3639. — 15 avril, Clairvaux. — Th. accorde à l'abbaye de Trois-Fontaines une charte générale d'amortissement.

Original, Archives de la Marne, fonds de Trois-Fontaines.

3640. — 15 avril, Chaumont[-en-Bassigny]. — Th. autorise l'abbaye de Notre-Dame-des-Prés à prendre, tous les ans, dans la forêt d'Isle-Aumont, 200 charrettes de bois à brûler.

Original, H, fonds de Notre-Dame-des-Prés.

3641. — 15 avril, Chaumont[-en-Bassigny]. — Th. promulgue un règlement pour les boulangers de Provins.

Bibl. de Provins, *Cart. de la ville*, f° 21 r° v°. — Ed., *Ordonnances*, IV, 533. — Mention, Bourquelot, *Hist. de Provins*, I, 226. — Bibl. de l'Ecole des Chartes, 4e série, II, p. 196 *n*.

3642. — 15 avril, Chaumont[-en-Bassigny]. — Th. donne au prieuré de Notre-Dame de Vinetz 10 arpents dans le bois

de Louvois en échange du droit d'usage que les religieuses avaient dans ce bois.

Analyse, E. de Barthelemy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, II, 444.

3643. — Avril, Chaumont [-en-Bassigny]. — Th. donne au maître et aux frères de Saint-Antoine de Viennois 120 arpents de bois dans la forêt d'Isle [-Aumont].

G 135, p. 251.

3644. — 18 avril, *apud Tedcastrum* (Thil-Châtel?). — Charte de Th. pour le prieuré de Sermaise.

Extrait, Pithou, *Coustumes de Troyes*, édit. 1628, p. 797.

3645. — 19 avril, Rouvres. — Th. confirme l'aliénation du village de Premierfait, vendu en 1268 à N[icolas], évêque de Troyes, par Jean, seigneur d'Arcis.

Original, H, fonds du chapitre de Troyes. — J 195, n° 41.

3646. — Avril, Rouvres. — Th. donne à l'abbaye de Clairvaux cinquante livres de provenisiens forts de rente sur une maison sise à Bar-sur-Aube, derrière l'église Saint-Maclou, et où vendent les marchands de Lucques, Gênes et Plaisance; cette rente servira à l'entretien de trois chapelains qui, tous les jours, célébreront la messe pour Th. Il y ajoute 50 autres livres de rente qui se prendront sur les revenus de la même maison, et, en cas d'insuffisance, sur la jurée et les autres revenus du comte de Champagne, à Bar-sur-Aube; cette rente sera employée en achat d'huile pour assaisonner les deux plats réguliers qui jusqu'alors se préparaient sans graisse. Enfin, Th. amortit toutes les acquisitionsfaites jusqu'à ce jour par l'abbaye.

Copie, H, fonds de Clairvaux.

3647. — 20 avril, Nuits [Côte-d'Or]. — Th. donne aux habitants de Troyes la garenne aux Lapins; il décide que, faute du paiement de la jurée, on ne pourra saisir le lit d'au-

cun contribuable, et qu'on devra laisser à chacun deux robes au moins, etc. (en français).

Original, Archives de la ville de Troyes, layette 2.

3648. — 20 avril, Nuits [Côte-d'Or]. — Th. autorise les habitants de Troyes à élire, chaque année, un prud'homme qui, de concert avec un agent dudit Th., surveillera l'emploi des fonds provenant du péage dit la Chaussée de Troyes, lesquels fonds doivent être affectés à l'entretien des rues, et s'occupera également de la bonne administration des fonds du guet de la ville (en français).

Arch. communales de Troyes, *Cartulaire de la ville*, p. 6.

3649. — 20 avril, Nuits [Côte-d'Or]. — Th. promet aux habitants de Troyes de leur faire rendre la charte de la dette de Reims, quand ils auront payé cette dette. Il leur remet une des jurées qu'ils lui avaient données à cause de sa croisade. Il décharge du guet, jusqu'à nouvel ordre, les pauvres femmes veuves. Il ordonne la mise en liberté des prisonniers enfermés dans les prisons de Troyes et le rappel des bannis, pourvu que ni les uns ni les autres ne soient coupables de crime capital ou débiteurs d'une dette de foire (en français).

Original, Archives communales de Troyes, layette, 16. — Extrait, Vallet de Viriville, *Archives historiques de l'Aube*, p. 381.

3650. — 22 avril, Châlon[-sur-Saône]. — Th. approuve la donation aux Sœurs-Mineures de Provins d'une maison située au château de Provins, rue du Bourg-Neuf (en français).

Cart. de Sainte-Catherine de Provins, f°s 19 v°-20 r°.

3651. — 23 avril, Châlon [-sur-Saône]. — Th. promulgue un règlement de police pour la ville de Provins (en français).

Bibl. de Provins, *Cart. de la ville*, f°s 20 v°-21 r°; G 135, p. 300-301.

3652. — Avril. — Guillaume, abbé, et le couvent de Molesme, à qui Th. a donné le fief qu'André de *Bisse* avait à Grancey-sur-Ource, reconnaissent que ce fief est dans la garde de Th. et que Th. a droit de gîte à Grancey une fois l'an (en français).
J 201, n° 51 ; E, f° 327 v°.

3653. — Avril. — Ferri, duc de Lorraine et marchis, et Erard de Vallery, connétable de Champagne, déclarent que, devant eux, Gérard de Fontenay a reconnu avoir fait à Th. hommage-lige de Vauvillers et d'Ambiévillers (en français).
F 1, f° 231 v°.

3654. — Avril. — R[icard], abbé de Saint-Jean-des-Vignes, reconnaît avoir reçu de Th. les deux dernières années de la rente de 68 livres tournois due à son abbaye par celle de Rebais qui, par échange, a acquis de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes la maison *de Novella* (cf. n°s 3486, 3494).
E, f° 254 v°.

3655. — Avril. — Th. donne une charte d'amortissement à l'abbaye de Montier-en-Argonne.
Mention, de Barthelemy, *Diocèse anc. de Châlons*, II, 437.

3656. — Avril. — Th. fonde à la Chapelle-Saint-Luc le couvent des Cordelières qui, transférées à Paris quelques années après, devinrent les Cordelières Saint-Marcel.
Mention, *Gall. Christ.*, VII, 950 E; Courtalon, *Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes,* III, 8.

3657. — 17 juin, Aix en Provence. — Th. donne au chapitre de Saint-Quiriace de Provins 20 livres de rente sur le portage de Provins; cette somme sera distribuée aux clercs qui chanteront l'antienne de la Vierge dans cette église. Il fonde l'anniversaire de son père, de sa mère, de ses frères Pierre et Guillaume, le sien propre et celui de sa femme.
Original, cabinet de M. Michelin; Bibl. de Provins, *Cart. de Caillot*, f° 164; G 136, p. 272-273.

3658. — 17 juin, Aix en Provence. — Th. voulant que les Frères-Prêcheurs aient à Provins un logement suffisant, donne au maître de l'Hôtel-Dieu situé à Provins, et à Renier Acorre, pouvoir d'acheter, pour les Frères-Prêcheurs, 10 livres de rente et 15 deniers de cens appartenant à l'église Saint-Quiriace et qui grèvent la maison Calebace (cf. nos 3598, 3610, 3672).

Analyse, G 135, p. 277.

3659. — 19 juin, Marseille. — Th. rappelle, en l'interprétant, sa charte analysée sous le n° 3637. Les chanoines exerceront leurs droits d'usage dans les mêmes bois que les habitants d'Isle-Aumont. Est réservée la question de savoir si Th. a le droit de justice dans le cloître de Saint-Etienne en cas de rapt, meurtre ou incendie.

Bibl. Imp., fonds Bouhier, 12 *bis*, f° 13 r°; copie du XVe siècle, H, fonds de Saint-Etienne de Troyes.

3660. — 22 juin. — Renaud de Bar donne, à l'Hôtel-Dieu de Troyes, 200 livres de rente qu'il tient en fief de Th. (cf. n° 3517); il y joint sa maison située à Troyes, à la porte Le Comte dans la Juiverie (en français) (cf. n° 3662).

H, 1er *Cart. de l'Hôtel-Dieu-le-Comte*, f° 18 r°. — Ed., Duchesne, *Hist. généalogique de la maison de Bar-le-Duc*, preuv., p. 37.

3661. — 23 juin, Marseille. — Hugues, comte de Brienne, reconnaît devoir à Th. 2,000 livres tournois pour le relief 1° du comté de Brienne, qui lui est échu par le décès de Jean, comte de Brienne, son frère; 2° de la succession de son frère Hémeric (en français).

J 193, n° 18.

3662. — 24 juin, Marseille. — Th. approuve la donation faite par Renaud de Bar à l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes (n° 3660) (en français).

H, 1er *Cart. de l'Hôtel-Dieu-le-Comte*, f° 18 v°.

3663. — 24 juin. — Testament d'Erard de Vallery, connétable de Champagne. Th. y met son sceau (en français).

J 208, Valeri, n° 6.

3664. — 25 juin, Marseille. — Th. donne aux Antonins [de Troyes] 100 sous de rente sur le portage de Troyes, à charge de célébrer pour lui une messe tous les ans, tant qu'il vivra, et son anniversaire après sa mort.

G 135, p. 251.

3665. — Juin, Châlons-sur-Marne. — Hugues, fils du comte de Rethel, seigneur de Bourcq, et Isabeau, sa femme, vendent à Blanche d'Artois, comtesse de Rosnay, leur château de Beaufort [Montmorency] et les dépendances, y compris les biens de Marie, comtesse de Brienne, dans la châtellenie de Beaufort; ces biens appartiendront à Blanche après le décès de Marie. Prix, 7,000 livres tournois (en français) (cf. n[os] 3668, 3669).

J 201, n° 52; F 2, p. 195-197.

3666. — Juillet, Marseille. — Th. donne à Renier Acorre 50 livres de rente (en français).

Bibl. Imp., *Cart.* 173, f° 160.

3667. — 2 juillet, *La Roche en mer de lez Marseille.* — Th. fait son testament (cf. n° 3125) (en français).

Extrait, Bibl. de Provins, *Cart. de Caillot*, f° 272 r° v°. — Mention, Bourquelot, *Hist. de Provins*, I, 224-225; de Barthelemy, *Diocèse ancien de Châlons*, I, 121.

3668. — 28 juillet. — Nouvelle charte de Hugues, fils du comte de Rethel, seigneur de Bourcq, et d'Isabeau, sa femme, concernant la vente du château de Beaufort (en français) (cf. n° 3665).

F 2, p. 192-195.

3669. — 29 août. — Hugues de Rethel, seigneur de Bourcq,

et Isabeau, sa femme, reconnaissent avoir reçu d'Henri, comte de Rosnay, par les mains de Jacques d'Ervy, clerc de ce dernier, 1,500 livres tournois sur les 7,000 pour lesquelles ils ont vendu le château de Beaufort (en français) (cf. n° 3665).

F 2. p. 197-198.

3670. — 24 septembre, au camp de Tunis. — Lettre de Th. à Othon, évêque de Tusculum, sur la mort de saint Louis.

Ed., *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1re série, V, 110-113; Martène, *Ampl. Coll.*, VI, 1217-1218; Daniel, *Hist. de France*, 1755, in-4°, IV, 567-568; Joinville, édit. Didot, p. 315-316.

3671. — 22 octobre, Tunis. — Th. donne, à charge d'hommage-lige, à Jean Denras de Chaumisy, 20 livres de rente en augment de fief sur la gruerie du bois de Barbillon (en français).

J 197, n° 93.

3672. — Novembre, Trapani. — Charte de Th. pour les Frères-Prêcheurs de Provins (en français) (cf. n° 3658).

Bibl. de Provins, *Cart. de Caillot*, f°s 153 r°-154 v°; Ythier, *Hist. eccl.*, V, 299-303. — Mention, Bourquelot, *Hist. de Provins*, I, 232.

3673. — 2 décembre, Trapani. — Charte de Th. pour le chapitre de Vitry-en-Perthois (en français).

Extrait Pithou, *Coustumes de Troyes*, édit. de 1628, p. 797.

3674. — Décembre, Trapani. — Th. donne à Hugues de Conflans, maréchal de Champagne, 200 livres de rente en accroissement de fief, et, prévoyant qu'il peut mourir prochainement, charge Pierre Bridaine, chevalier, de faire l'assiette de cette rente (en français) (cf. n° 3684).

J 202, n° 38.

Règne d'Henri III.

Année 1271 (Pâques le 5 avril).

3675. — Avril. — Par devant Jean, doyen de Saint-Vinnemer, au diocèse de Langres, Jean et Milon de Cussangy frères, écuyers, vendent à Jacques d'Ervy et à Renier Acorre, receveurs de Champagne, 13 livres 12 sous et demi de rente à Percey, dans la châtellenie de Saint-Florentin. Prix, 110 livres tournois, dont quittance.
J 195, n° 85; E, f° 198 r°.

3676. — Juin, Paris. — H., ayant fait hommage-lige à Philippe-le-Hardi, roi de France, promet de lui payer, à titre de rachat, 30,000 livres tournois.
J 199, n° 32.

3677. — Juin, Paris, en plein Parlement. — H. donne à Philippe-le-Hardi aveu et dénombrement.
J 199, n° 31. — Éd., Dubouchet, *Hist. de la maison de Courtenay*, pr., p. 60.

3678. — 2 juillet. — H. donne à Jacques d'Ervy et à Renier Acorre ordre de payer les rentes dues au chapelain du palais de Provins (en français).
Bibl. de Provins, *Cart. de Caillot*, f° 79 r°.

3679. — 21 juillet. — H. donne des lettres de sauvegarde aux chapelains du palais de Provins pour la conservation de leurs biens.
Bibl. de Provins, *Cart. de Caillot*, f° 79 r°.

3679 *bis*. — 22 juillet. — H. déclare que lui et Thibaut,

comte de Bar-le-Duc, ont accepté Erard, évêque d'Auxerre, pour arbitre de leurs différends sur la grange de *Viel-Moustier* (cf. n° 3697).

Ed., Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, 1re édit., II, pr., p. 290.

3680. — 22 août. — Par devant l'official de Troyes, demoiselle Agnès de Chamblain donne quittance de 73 sous 4 deniers que maître Jacques d'Ervy, clerc et trésorier du roi de Navarre, lui a payés comme prix du droit de douaire qu'elle avait sur un champ au-dessus d'Ervy.

E, f° 538 v°.

3681. — Août. — Par devant l'official de Troyes, Guillaume de Chamblain, chevalier, vend à H. ses droits sur un champ situé au-dessous d'Ervy, près de la chaussée. Prix, 2 livres 5 sous tournois, dont quittance (cf. n° 3685).

E, fos 537 r°-538 v°.

3682. — Août. — Par devant l'official de Troyes, Gui *de Mezo*, bailli d'Auxerre, déclare avoir vendu à Gui de Maligny, seigneur de Montigny, des biens situés à Dannemoine, pour 290 livres tournois, qui lui ont été payées par maître Jacques d'Ervy, clerc, trésorier du roi de Navarre, et par Renier *L'Acorre*. Jacques d'Ervy avait cautionné Gui de Maligny qui n'avait pas payé.

E, f° 537 r°.

3683. — Août. — Par devant Gaucher, doyen de la chrétienté de Sézanne, Mathieu de Mécringes, chevalier, et Mabile, sa femme, vendent à H. 20 livres de rente dernièrement données audit Mathieu par ledit H. Prix, 200 livres tournois, dont quittance.

E, f° 440 r°.

3684. — Août. — Hugues de Conflans, maréchal de Champagne, Ide, sa femme, et Hugues, fils dudit maréchal, vendent à H. les 200 livres tournois de rente données par

Thibaut V, dans la charte n° 3674. Prix, 2,500 livres tournois, dont quittance (en français).

J 198, n° 117; F 2, p. 63-64.

3685. — 1er septembre. — Par devant l'official de Troyes, Robert *de Aciaco,* chevalier, et Adeline, sa femme, approuvent la vente faite par Guillaume de Chamblain, chevalier, et par les fils de feu Gui de Chamblain, écuyer, à Jacques d'Ervy et à Renier Acorre, gouverneurs de Champagne, de 12 arpents de terre situés au-dessous d'Ervy, sur l'Armance. Prix de cette approbation, 9 livres tournois, dont quittance.

E, f° 538 r°.

3686. — 28 septembre. — Par devant l'official de Sens, Guillaume de Chamblain, chevalier, oncle de celui dont il est question dans les chartes nos 3684 et 3685, reconnaît avoir reçu de H. 18 livres 11 sous tournois dus à son neveu en conséquence de la vente mentionnée dans la charte n° 3685.

J 196, n° 42; E, f° 452 r°.

3687. — Septembre, Troyes. — H. accorde des lettres de sauvegarde aux Cordeliers de Troyes.

Copie H, fonds des Cordeliers.

3688. — Septembre. — Par devant l'official de Troyes, Feliset *Libones,* écuyer, vend à Jacques d'Ervy et à Renier *L'Acorre* bourgeois de Provins, pour 10 livres tournois, 32 sous 6 deniers de Provins sur le moulin d'H., aux Trévois.

E, f° 538 v° r°.

3689. — 8 octobre, Saint-Denis. — H. fait à Gui, évêque de Langres, hommage pour Bar-sur-Aube, La Ferté-sur-Aube, Chaumont [en Bassigny], Nogent [-le-Roi], Coiffy, Montigny [-le-Roi].

Bibl. Imp., Lat. 2188, fos 1 v°-2 r°.

3690. — 27 octobre. — Par devant l'official de Sens, Girard de Champlitte, clerc, vend à Jacques d'Ervy et à Renier Acorre, receveurs des revenus de Champagne, une maison située au château de Chablis. Prix, 70 livres tournois, dont quittance.

J 195, nº 15 ; E, fº 453 vº rº.

3691. — Octobre. — Par devant l'official de Sens, Guillaume de Rugny vend à Jacques d'Ervy et à Renier Acorre, receveurs de Champagne et de Brie, 17 livres de rente dans la châtellenie de Saint-Florentin. Prix, 136 livres 16 sous tournois, dont quittance.

E, fº 453 vº (cf. J 195, nº 14).

3692. — Novembre. — Par devant Regnaud, doyen de la chrétienté de Saint-Florentin, Girard de Montfey, écuyer, et demoiselle Agnès, sa femme, vendent à Jacques d'Ervy, receveur des revenus de Champagne, 40 sous de rente à Ervy. Prix, 27 livres tournois, dont quittance.

E, fº 511 rº.

3693. — Novembre. — Par devant l'official de l'archidiacre de Meaux, Marie, vidame de Trilbardou, veuve de Jean, vidame du même lieu, vend à Jacques d'Ervy et à Renier Acorre, receveurs de Champagne, la mouvance de plusieurs fiefs à Trilbardou, et 10 livres tournois de rente sur la foire de Lagny. Prix, 100 livres tournois, dont quittance.

J 205, nº 17 ; E, fºs 515 rº-516 vº.

3694. — Novembre. — Par devant Jean, abbé de Saint-Jacques de Provins, et Girard, doyen de la chrétienté du même lieu, Gui *de Avelleio*, chevalier, déclare qu'ayant reçu de Jacques d'Ervy et de Renier Acorre 190 livres tournois, il a mis dans la mouvance de H. ses biens au Plessis et à Toucy.

E, fº 296 vº.

3695. — Novembre, Tudéla. — H. fait une convention avec Gilles, seigneur de Rada (en espagnol).

J 613, n° 7. — Éd., Francisque Michel, *Hist. de la guerre de Navarre*, 750-753.

3696. — 23 décembre, Troyes. — Par devant Milon, doyen de Saint-Etienne de Troyes, Jean, dit Loup de Folquin, chevalier, vend à H. 15 livres de rente que Thibaut V avait données audit Jean, par acte daté de Trapani. Prix, 150 livres tournois, dont quittance.

E, f° 468 v°.

3697. — 26 décembre, *L'Estelle*. — H. abandonne à [Thibaut], comte de Bar-le-Duc, la garde de la grange de *Viez-Monstiers* (en français) (cf. n° 3679 *bis*).

Bibl. Imp., Coll. de Lorraine, n° 718 (*Cart. du comté de Bar*), f° 55.

3698. — Décembre. — Par devant Regnaud, doyen de la chrétienté de Saint-Florentin, Regnaud de Courson, écuyer, et démoiselle Marguerite, sa femme, vendent à Jacques d'Ervy et à Renier Acorre, receveurs de Champagne, leur part dans le four de Villeneuve-au-Chemin. Prix, 12 livres tournois, dont quittance (cf. n° 3705).

J 195, n° 16 ; E, f°s 488 r°-489 v°.

3699. — 13 mars. — Par devant Viard, doyen de Bar-sur-Seine et curé du même lieu, Guillaume de Chervey, écuyer, et Jeanne, sa femme, vendent à Jacques d'Ervy et à Renier Acorre, receveurs de Champagne, 100 sous de rente sur le marché de Bar-sur-Seine. Prix, 40 livres tournois.

E, f° 489 v°.

3700. — 15 mars. — Par devant l'official de Troyes, Guillaume de Chervey, reconnait avoir reçu de Jacques d'Ervy, receveur du comte de Champagne, et de Guillaume Garnier, bourgeois de Troyes, 10 livres à-compte sur les 40 dont il est question dans la charte précédente.

E, f° 536 r°.

3701. — 20 mars. — Jean, seigneur *de Floriaco*, par devant l'official de Sens, et Béatrix, sa femme, par devant un délégué de l'official, cèdent à H. leur part des moulins et de la halle de Montereau-faut-Yonne, de deux îles situées dans la même localité, une maison au même lieu, etc.; ils reçoivent en échange 11 livres de rente à Varennes, 40 livres de rente sur le péage de Montereau et une soulte de 730 livres tournois, dont quittance.

E, f°s 454 r°-455 r°.

3702. — Troyes. — Béraut de Marqueil, garde de Champagne pour H., juge contre la commune de Chaource que les bois doivent, après la coupe, rester en défends pendant cinq ans.

Mention, *Li drois et li coustumes de Champaigne et de Brie,* § 23.

Année 1272 (Pâques le 24 avril).

3703. — 22 avril. — Gui de Dampierre, seigneur de Saint-Just, avait, dans son testament, disposé de son grand camaïeu qui avait appartenu à Henri de Neuilly, son neveu; il déclare que ce legs ne produira d'effet que si H. meurt avant lui. Si H. lui survit, H. aura ce camaïeu (en français).

F 2, p. 295-296.

3704. — Mai. — Par devant l'official de Troyes, Gérard de Venisy, chevalier, dit *Polate*, vend à Jacques d'Ervy et à Renier Acorre de Provins, receveurs de Champagne et de Brie, tous ses biens de Villeneuve-au-Chemin et sa part du terrage de Vosnon et de Nogent-en-Othe. Prix, 48 livres tournois, dont quittance.

J 195, n° 48; E, f°s 536 r°-537 v°.

3705. — Mai. — Par devant Viard, doyen de Bar-sur-Seine, Guillaume des Bordes, écuyer, et demoiselle Adeline, sa femme, vendent à Jacques d'Ervy, receveur de Champagne, le quart du four de Villeneuve-au-Chemin ; ce quart

évalué 60 sous de rente. Prix, 24 livres tournois (cf. nos 3698-3720).
E, f° 490 v°.

3706. — 27 juin. — Par devant R., doyen de la chrétienté de Châtillon-sur-Marne, Pierre Balocier, écuyer, qui tient en fief de H. la maison de la Motte, à Dormans, déclare reprendre du même H. plusieurs autres biens dont il donne l'énumération.
E, f° 492 r°.

3707. — Juin. — Par devant Nicolas, doyen du chapitre de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube, et André, doyen de la chrétienté du même lieu, Jean Evrard, écrivain dudit Bar, vend à Jacques d'Ervy et à Renier Acorre, receveurs des revenus de la terre d'H., deux maisons situées à Bar-sur-Aube, l'une dans la Saulnerie, l'autre rue du Pont-aux-Moines.
J 201, n° 53; E, f° 438 r°-439 v°.

3708. — Juin. — [Félice], abbé, et le couvent de Montier-la-Celle, de concert avec le prieur de Saint-Ayoul de Provins, s'engagent à payer 10 livres tournois de rente à H. qui abandonne ses prétentions sur le tonlieu des halles du prieuré où vendent les marchands de Châlons.
J 203, n° 80. — Mention, Bourquelot, *Hist. de Provins*, I, 234.

3709. — 6 juillet. — Par devant l'official de Troyes, Marguerite d'Esclavolles, veuve de Jean Bonseigneur, et Jacquet, écuyer, frère de ladite Marguerite, vendent à H. ce qu'ils possèdent à Esclavolles. Prix, 700 livres tournois et demie.
E, f° 537 r°.

3710. — 9 juillet. — Par devant l'official de Sens, Drouin de Trainel, damoiseau, vend à H. 100 livres de provenisiens forts de rente que ledit H. lui avait données sur la foire de Bar-sur-Aube. Prix, 1,000 livres tournois qu'il reconnaît avoir reçues de Jacques d'Ervy et de Renier Acorre de Florence, receveurs de Champagne.
E, f° 454 v° r°.

3711. — 13 juillet. — Par devant N., doyen de la chrétienté de Châtillon-sur-Marne, maître Gérard Crochez vend à H. 46 hommes de corps, habitant les uns *Dormanton*, près de Dormans, les autres Tréloup ; plus, deux moulins près de Dormans. Prix, 40 livres tournois, dont quittance.

E, f° 492 r°.

3712. — 30 juillet, Rome. — Grégoire X, sur la plainte d'H., invite les archevêques, évêques, abbés, prieurs, doyens, archidiacres et autres prélats de Champagne, à veiller à ce qu'il ne se suive aucun scandale de la conduite des clercs mariés qui font le commerce et qui prétendent jouir du bénéfice de clergie (cf. n°s 2746, 2974, 3126, 3282).

E, f° 67 v° r°.

3713. — 30 juillet, Rome. — Grégoire X mande aux mêmes d'inviter, par trois monitions, les clercs dont il s'agit à cesser leur commerce. Si ces clercs ne cessent point, ils perdront de plein droit l'exemption des impôts.

E, f°s 66 r°-67 v°.

3714. — 30 juillet, Rome. — Grégoire X autorise H. à faire choix d'un confesseur qui pourra l'absoudre de tous les cas non réservés au Souverain-Pontife.

E, f° 66 v°.

3715. — 30 juillet, Rome. — Grégoire X donne aux Frères-Prêcheurs, Mineurs et autres religieux attachés au service d'H., le privilége de monter à cheval, de porter des chappes et des souliers (cf. n° 3158).

E, f° 67 v°.

3716. — 30 juillet, Rome. — Grégoire X donne aux religieux qui accompagnent H. le privilége de pouvoir coucher hors des maisons de leur ordre quand ledit H. s'arrête dans une localité où existe une maison de cet ordre (cf. n° 3154).

E, f° 66 r°.

3717. — 30 juillet, Rome. — Grégoire X autorise H. et sa femme à se faire célébrer une messe basse, portes closes et sans sonnerie de cloche, dans les pays frappés d'interdit (cf. n° 3153).
E, f° 66 r°.

3718. — 31 juillet, Rome. — Grégoire X, sur la demande de H., défend de recourir à la justice ecclésiastique lorsqu'en matière féodale il y a procès entre séculiers et qu'on ne trouve pas déni de justice au tribunal séculier compétent.
E, f° 66 v°.

3719. — Rome. — Grégoire X nomme le chantre de Pampelune conservateur des privilèges qui précèdent.
E, f° 67 r°.

3720. — Juillet. — Par devant Regnaud, doyen de la chrétienté de Saint-Florentin, Guillaume des Bordes, écuyer, et Adeline, sa femme, vendent à Jacques d'Ervy, receveur de Champagne, le quart du four de Villeneuve-au-Chemin (cf. n°s 3698, 3705).
E, f°s 489 r°-490 v°.

3721. — Septembre. — Par devant Guiard, doyen de la chrétienté de Bar-sur-Seine, et Raoul, maire de la commune du même lieu, Jacques de Turgy, jadis prévôt dudit Bar, et Asceline, sa femme, vendent à Jacques d'Ervy et à Renier Acorre leurs droits sur le péage d'Avirey-le-Bois. Prix, 60 livres tournois, dont quittance.
J. 195, n° 89; E, f° 489 r°.

3722. — 28 novembre. — Par devant Guillaume, doyen de Pont-sur-Seine, et Jean de Dijon, prévôt du même lieu, Fromont de Minay, chevalier, et Isabelle, sa femme, vendent à Jacques d'Ervy et à Renier Acorre 35 sous tournois de cens sur la halle de Pont[-sur-Seine]. Prix, 20 livres tournois, dont quittance.
E, f° 496 v°.

3723. — Novembre. — Par devant Jean de Bragelogne, doyen de la chrétienté de Saint-Vinnemer, Hugues de Turgy, chevalier, et Marguerite, sa femme, vendent à Jacques d'Ervy et à Renier Acorre de Provins, receveurs des revenus du roi de Navarre, la mouvance de quatre fiefs tenus par Jacques Malferas, chevalier, par Guillaume de Vanlay, chevalier, par Guiot de Turgy, écuyer, et par Guyard d'Esternay, écuyer. Prix, 80 livres tournois, dont quittance.

J 205, n° 23; E, f° 491 v° r°.

3724. — Décembre. — Charte semblable passée par devant l'official de Troyes.

J 201, n° 54; E, f° 541 v°.

3725. — Décembre. — Jacques Malferas, chevalier, et Marie, sa femme, reconnaissent tenir de H. leur alleu de Turgy. Prix de leur hommage, 30 livres tournois (en français).

J 196, n° 41.

3726. — Décembre. — Jean de Pampelune, bourgeois de Nogent-sur-Seine, comparant par devant l'official de Troyes, et Pétronille, sa femme, par devant un clerc juré de l'officialité, vendent à H. deux maisons et trois chambres situées à Nogent-sur-Seine. Prix, 510 livres tournois, dont quittance.

J 195, n° 50; E, f° 539 v° r°.

3727. — Décembre. — Jean, seigneur d'Arcis, chevalier, et Isabeau, sa femme, vendent à H. 27 livres de rente que ledit H. leur payait. Prix, 233 livres que leur ont payées Jacques d'Ervy et Renier Acorre, receveurs de Champagne (en français).

J 195, n° 49; F 3, f° 79 r° v°.

3728. — 4 janvier. — Othon de Bourgogne, seigneur de Salins, reconnaît tenir d'H. le château et la châtellenie de Sellières. Si Othon survit à Alix, comtesse de Bourgogne et

de Savoie, sa mère, il substituera, dans la mouvance des comtes de Champagne, le château et la châtellenie de Jussey au château et à la châtellenie de Sellières. Si Sellières ou Jussey ne valaient pas au moins 1,000 livres tournois de rente, Othon complèterait ce revenu en y adjoignant quelque fief voisin. Il reçoit d'H. une rente viagère de 500 livres tournois.

J 193, n° 49; F 2, p. 504-512. — Ed., Chantereau, II, 270-272.

3729. — 29 janvier, pont des Natiaux, au-dessous de Saint-Florentin. — Robert, comte de Nevers, seigneur de Béthune et de Tenremonde, fils aîné de [Gui de Dampierre], comte de Flandre, fait hommage à H. pour le château et la châtellenie de Clamecy.

J 198, n° 119; F 2, p. 15-16. — Mention, Brussel, p. 347-348.

3730. — Janvier. — Par devant l'official de Troyes, Agnès, dame de *Montlaym*, veuve de feu Milon Pioche, chevalier, vend à H. et à Blanche, sa femme, une rente de deux muids de froment et 25 setiers d'avoine à prendre sur le terrage des paroisses de Beaufort [Montmorency], Labraux et Chavanges, plus Havilde, veuve de Rousseau de Labraux et femme de corps. Les droits dont il s'agit sont cédés tels qu'ils sont déterminés par des lettres de Jean, comte de Rethel, accordées audit feu Milon. Prix, 240 livres tournois, dont quittance.

E, f° 540 v° r°.

3731. — Janvier. — Par devant l'official de Troyes et Hugues, comte de Brienne, Anseau, écuyer, seigneur de Deuilly, déclare mettre, dans la mouvance de H., tout ce qu'il possède dans les villages de Fontenay, Chavanges, Hamtelle et Longeville.

E, f° 540 r°.

3732. — Janvier. — Par devant Robert, abbé de Montiéramey, Guiot Quatre-Sous, écuyer, vend à H. 20 livres de

rente que lui a données Thibaut V. Prix, 200 livres tournois payées par Renier dit *L'Acorre*.

E, f° 319 r°.

3733. — Janvier. — Ysembard, abbé, et le couvent de Dieulieu, cèdent à H. leurs droits sur le bois des Alleux, près de Bérulles; ils reçoivent en échange 30 arpents de bois près d'Aix-en-Othe et un droit de pâturage.

J 195, n° 87.

3734. — 31 janvier, Troyes. — H. saisit la Petite Mercerie de Troyes, un étal près de là et certains biens à Torvilliers; le tout vendu au chapitre de Saint-Etienne de Troyes par le doyen de Saint-Quiriace de Provins. Par grâce, il donne au chapitre de Saint-Etienne, comme indemnité d'éviction, 30 livres de rente qu'il asseoit provisoirement sur le péage des vins à Troyes (en français).

Bibl. Imp., fonds Bouhier, 12 *bis*, f° 14 r°.

3735. — 31 janvier. — Par devant l'official de Châlons-sur-Marne, Jofroi de Villeneuve, écuyer, et Agnès, sa femme, vendent à H. un four à Vertus. Prix, 37 livres, dont quittance.

J 197, n° 95; E, f° 419 r° v°.

3736. — 20 février, Saint-Germain-en-Laye. — Philippe-le-Hardi autorise les exécuteurs du testament d'Isabelle, reine de Navarre, à disposer de tous les acquets de ladite reine, pourvu qu'ils ne les mettent pas en main-morte.

J 198, n° 120.

3737. — Février, Troyes. — H. annulle la constitution de douaire précédemment faite par lui en faveur de Blanche, sa femme. Il donne en douaire à Blanche les châteaux et châtellenies de Sézanne, Chantemerle, Nogent-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Vertus (en français).

F 1, f°s 115 v°-117 r°.

3738. — Février, Troyes. — Thibaut, comte de Bar-le-Duc, reprend d'H., en accroissement de fief, le château de La Mothe et 1,000 livres de rente, moitié en domaines, moitié en fiefs, lesquelles doivent être assises dans la châtellenie de La Mothe, et, en cas d'insuffisance, soit en Bassigny, soit dans la châtellenie de Bar-le-Duc (en français).

F 2, p. 118-119. — Ed., Galland, *Du Franc Alleu*, p. 15, cité par Br., VII, 12; Simonnet, *Relation des siéges et du blocus de La Mothe*, p. 1-5.

3739. — Février, Bar-sur-Seine. — H. s'engage à ne jamais retenir sous lui les hommes ni les femmes du château et de la châtellenie de La Mothe dont Thibaut, comte de Bar-le-Duc, vient de lui faire hommage (en français).

Bibl. Imp., Coll. de Lorraine, n° 718 (*Cart. du comté de Bar*), f° 55.

3740. — Février. — Thibaut, comte de Bar-le-Duc, reçoit d'H. le fief que Jean de Gondrecourt tenait dudit H. à Gondrecourt, et ce que le même H. avait à Dienville et à Brandonvilliers. Il donne en échange le fief que les héritiers de Philippe de Nanteuil-le-Haudouin tenaient de lui et ce qu'il avait au village de Cheminon (en français).

F 2, p. 120-121.

3741. — Février, Bar-sur-Seine. — H. donne à Thibaut, comte de Bar-le-Duc, le fief de Gondrecourt (en français).

Bibl. Imp., Coll. de Lorraine, n° 718 (*Cart. du comté de Bar-le-Duc*), f° 136 v°.

3742. — Février. — H. donne à l'hôpital de Bar-sur-Seine 4 setiers de froment, autant d'orge sur les moulins de cette ville.

Mention, Rouget, *Recherches sur la ville et le comté de Bar-sur-Seine*, p. 72.

3743. — 20 mars, Hautvilliers. — Ferri, duc de Lorraine et marchis, renonce à toute prétention sur la succession de

Thibaut V, dont Marguerite, duchesse de Lorraine, sa femme, était sœur (en français) (cf. n° 3754).

F 1, f° 233. — Ed., Godefroi, *Généalogie des ducs de Lorraine*, p. 53, cité par Br., VII, 43.

3744. — 20 mars. — Ferri, duc de Lorraine et marchis, promet de faire ratifier par sa femme la renonciation qui précède (en français).

F 1, f°s 233 v°-234 r°.

3745. — 20 mars, Hautvilliers. — Par devant Thomas, abbé d'Hautvilliers, et Hugues, vidame de Châlons-sur-Marne, Milon de Mutry, chevalier, Flandine, sa femme, veuve de Jean Dantart de Chaumisy, et Gille, fille desdits Dantart et Flandine, vendent à H. 20 livres de rente données audit Dantart par Thibaut V. Prix : 180 livres (en français).

J 201, n° 55; E, f°s 259 r°-260 v°.

3746. — 23 mars. — Richard, abbé, et le couvent de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, s'obligent à faire dire, par le curé de l'église paroissiale de Treloup, trois messes par semaine pour H., sa femme et ses successeurs, et à célébrer l'anniversaire dudit H.

J 197, n° 94.

3747. — Mars, Nogent-sur-Seine. — H., à la demande de [Béatrix], duchesse de Bourgogne, sa sœur, donne aux Sœurs-Mineures de Provins l'autorisation d'acquérir 50 livres tournois de rente dans ses fiefs et arrières-fiefs.

Cart. de Sainte-Catherine de Provins, f°s 11 v°-12 r°.

3748. — Mars. — Henri, comte de Grandpré, prie H. de consentir à ce que le château et la châtellenie de Buzancy deviennent fiefs du comte de Bar-le-Duc (en français) (cf. n° 3771).

J 202, n° 40; F 2, p. 169-170.

3749. — Mars. — Henri, chevalier, fils d'Henri, comte de Grandpré, adresse à H. la même requête (cf. nº 3771).
J 202, nº 11.

3750. — Mars. — Par devant le doyen de Saint-Florentin, Marie *de Fontencto* vend à H. le huitième du four de Villeneuve-au-Chemin.
J 195, nº 17.

3751. — 1 avril. — H., abbé, et le couvent de Notre-Dame-de-Boulogne, s'obligent à faire célébrer tous les jours une messe pour H. et pour Blanche, sa femme, qui sont venus en pèlerinage visiter leur église et qui y ont fondé une chapellenie.
J 198, nº 118.

Année 1273 (Pâques le 9 avril).

3752. — Avril. — Par devant l'official de Sens, Guillaume de Saint-Florentin, écuyer, et Aliénor, sa femme, vendent à H. leurs droits sur le village, le château et la châtellenie d'Ervy, sur la Vacherie sous Ervy, sur le Breuil près Monthiérault, sur le Breuil de Chessy, sur des fiefs tenus d'eux à Chamblain, à Davrey, etc. Prix : 1,287 livres 10 sols, qu'ils ont reçus de Jacques d'Ervy et de Renier Acorre de Provins.
E, fos 155 ro-156 vo.

3753. — Avril. — Par devant Jean, archidiacre de Provins, et Jean, abbé de Saint-Jacques du même lieu, Guillaume de Givry, chevalier, vend à H. un sixième de la haute justice de Saint-Loup de Naud et la mouvance d'un autre sixième de la même justice. Prix : 6 livres tournois, dont quittance.
E, fo 159, ro.

3754. — 10 mai. — Marguerite, duchesse de Lorraine et

marchise, renonce à toute prétention sur la succession de Thibaut V, son frère (en français) (cf. nos 3743, 3744).
F 1, fo 240 ro-vo.

3755. — 15 mai, Vitry-[en-Perthois]. — H. approuve une convention par laquelle Gui et Gaucher d'Etrepy, qui devaient à l'abbaye de Trois-Fontaines une rente de 20 setiers de blé, asseoient cette rente sur la dîme de Pargny-sur-Saulx (en français).
Original, Archives de la Marne, fonds de Trois-Fontaines.

3756. — 18 mai, Sézanne. — Robert, duc de Bourgogne, délivre des lettres de non-préjudice à H., qui lui devait hommage au ru d'Augustines et qui lui a fait hommage à Sézanne (en français).
J 198, no 121; F 1, fo 199 vo. — Ed., *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 2e série, III, 254.

3757. — 29 mai, Etoges. — H. donne des lettres de sauvegarde à l'abbaye de Montier-en-Der (en français).
Original, Archives de la Haute-Marne, fonds de Montier-en-Der.

3758. — Mai. — Par devant Jean, abbé de Saint-Jacques de Provins, et Pierre, doyen de Notre-Dame-du-Val de la même ville, Guillaume de Givry, chevalier, renouvelle la vente contenue dans la charte analysée sous le no 3753. Il vend en outre à H. le quart de la basse justice de Saint-Loup de Naud. Prix, 14 livres tournois, dont quittance.
J 203, no 82; E, fo 296 vo ro.

3759. — Mai. — Gui de Maligny, seigneur de Montigny, chevalier, cède à H. ses droits sur Dannemoine et reçoit en échange les droits de H. sur Lagesse (en français).
J 195, no 52.

3760. — 6 juin. — Par devant un clerc de Jean de Villiers-le-Sec, official de Guillaume de Braye, cardinal-prêtre

de Saint-Marc, archevêque de Reims, Raoul Pochon et Jeanne, sa femme, vendent à H. leurs biens à Baconnes, à Mourmelon-le-Grand et à Mourmelon-le-Petit.

E, f° 149 r°.

3761. — 23 juin, Paris. — H. constate une transaction entre le maire et les échevins de Meaux d'une part, et l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris d'autre part, touchant les hommes de cette abbaye; déclare notamment que cette abbaye a vendu certains hommes et femmes auxdits maire et échevins pour la somme de 1,000 livres tournois.

Ed., *Gall. Christ.*. VII, col. 742-743.

3762. — 27 juin. — Jean, duc de Bretagne, et Blanche, sa femme, abandonnent leurs prétentions sur la succession de Thibaut V, frère de ladite Blanche, moyennant 8,000 livres tournois (en français).

F 1, f°s 245 r°-246 r°. — Ed., Morice, *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, t. I, col. 1028, cité par Br., VII, 52.

3763. — 27 juin, Paris. — Arnoul, évêque de Châlons-sur-Marne, délivre des lettres de non-préjudice à H., qui lui devait hommage à *Chevrilles* et qui lui a fait hommage à Paris.

E, f° 145 r°. — Mention, *Gall. Christ.*, IX, 888 D.

3764. — Juin, Paris. — H. asseoit sur le portage de Troyes les 100 sols de rente légués par Thibaut V à l'Hôtel-Dieu-le-Comte de cette ville (en français).

H, *Premier Cart. de l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes*, f° 29 v°. — Ed., Guignard, *Anciens statuts de l'Hôtel-Dieu-le-Comte*, p. 103-104.

3765. — Juin, Paris. — H. consent à l'exécution de la clause du testament de Thibaut V, qui donne à l'abbaye de Scellières 15 livres de rente sur le péage de Nogent-sur-Seine pour la fondation d'une chapellenie (en français).

Bibl. de Troyes, *Cart. de Scellières*, pièce cotée *de Pontibus*, etc., n° 29.

3766. — Juin, Paris. — H. consent à l'exécution de la clause du testament de Thibaut V, qui lègue aux Sœurs-Mineures de Provins 10 livres de rente sur le portage de Provins, pour une pitance le jour de l'anniversaire dudit Thibaut (en français).

Cart. de Sainte-Catherine de Provins, f° 20 r° v°; G 135, p. 267-268.

3767. — Juin, Paris. — H., exécutant le testament de Thibaut V, donne à l'abbaye d'Igny 15 livres de rente sur les halles de Château-Thierry, pour la fondation d'une chapellenie (en français).

Bibl. Imp. *Cart.* 79, f° 141 v°.

3768. — Juin, Paris. — H., exécutant le testament de Thibaut V, donne à l'abbaye de la Charmoye 15 livres de rente sur la jurée de Vertus pour la fondation d'une chapellenie (en français).

Original, Archives de la Marne, fonds de la Charmoye; *Vidimus*, J 197, n° 97.

3769. — Juin, Paris. — H., exécutant le testament de Thibaut V, donne à l'abbaye de Notre-Dame-des-Prés de Troyes 10 livres de rente sur le portage de cette ville pour une pitance le jour de l'anniversaire dudit Thibaut (en français).

Original H, fonds de Notre-Dame-des-Prés.

3770. — Juin. — Jofroi de Joinville, seigneur de Briquenay, et Mabile, dame de Nanteuil, sa femme, prient H. de ratifier un échange entre eux et le seigneur de Commercy auquel ils ont cédé leurs biens à Lirey, Villetart et Assencières, plus une rente de 100 livres qui leur était due par ledit seigneur de Commercy. Ils ont reçu en échange des biens à Lappion et une rente due par le comte de Roucy (en français).

J 1035, n° 31 ; F 2, p. 482-484.

3771. — 9 août, Troyes. — H. donne à Thibaut, comte

de Bar[-le-Duc], la mouvance de Buzancy (en français) (cf. nos 3748, 3749).
Bibl. Imp., Coll. de Lorraine, no 718 (*Cart. du comté de Bar-le-Duc*), fo 136.

3772. — 30 août. — Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, reprend de H., en augment de fief, Montesson, Pierrefaite et les dépendances; il reconnaît tenir de lui, en outre, ce que possédait son père à Montangon, et 90 livres tournois de rente sur la foire de Bar[-sur-Aube] (en français).
J 193, no 50; F 3, fo 121 ro vo. — Ed. Duchesne, *Hist. de la maison de Vergy*, pr., p. 202.

3773. — Août, Troyes — H., ayant fait saisir les biens acquis pour la fondation du chapitre de Saint-Urbain de Troyes, donne main-levée de la saisie et approuve les acquisitions, pourvu qu'elles ne dépassent pas 300 livres de rente. Le cardinal Ancher, fondateur de cette église, lui accorde la collation de la moitié des prébendes et dignités, sauf celle de doyen. Le doyen sera élu par les chanoines et conférera l'autre moitié des prébendes et dignités (cf. no 3791).
Original H, fonds de Saint-Urbain de Troyes. — Ed., Camuzat, *Promptuarium*, fos 375 ro-376 ro.

3774. — Août. — H. approuve la vente par Simon de Nesle, chanoine de Noyon, au chapitre de Paris, de 20 arpents de vigne, à *Croisselles*, entre Chamvres et le Péage, diocèse de Sens, dans la mouvance du comté de Joigny.
Ed., *Cart. de Notre-Dame de Paris*, II, 219.

3775. — 2 septembre, Isle[-Aumont]. — Béatrix, jadis duchesse de Bourgogne, renonce à toute prétention sur la succession de Thibaut V, son frère (en français).
F 1, fos 211 vo-212 ro; G 136, p. 169.

3776. — 9 septembre. — H. approuve l'acquisition par le chapitre de Saint-Etienne de Troyes de la Petite Mercerie de cette ville, d'un étal près de là et de biens à Torvilliers, le

tout cédé audit chapitre par le doyen de Saint-Quiriace de Provins (cf. n° 3734).
Bibl. Imp., fonds Bouhier, 12 *bis*, f° 14 v°.

3777. — 17 septembre. — Jacques, doyen, et le chapitre de Saint-Jean de Vertus, déclarent que, H. leur ayant abandonné les revenus de la chapelle du château de Vertus, ils s'engagent 1° à faire, en temps ordinaire, célébrer trois fois par semaine la messe dans cette chapelle; 2° à l'y faire célébrer tous les jours, quand ledit H., sa femme, ses enfants ou les comtes de Champagne, ses successeurs, résideront à Vertus; 3° à célébrer tous les ans, pour lui, dans leur église, une messe solennelle du Saint-Esprit pendant sa vie, et son anniversaire après sa mort.
J 197, n° 96; E, f° 191 r°; G 136, p. 97-98.

3778. — 22 septembre, *Montefiascone*. — Grégoire X déclare nulle toute sentence d'interdit ou d'excommunication prononcée contre H., sa femme, son royaume ou ses comtés, sans un mandat spécial du Siège Apostolique. Ce mandat, pour être valable, devra faire mention du présent privilége.
E, f° 70 r°.

3779. — 28 septembre, Vallery. — H. autorise Renier Acorre, son chambellan, à faire venir, dans les maisons dudit Renier, à Provins, l'eau nécessaire à l'établissement d'une ou plusieurs fontaines (en français).
Bibl. Imp., *Cart.* 173, f° 158 v°.

3780. — Septembre, Allibaudières. — H. donne au chapitre de Saint-Etienne de Troyes des lettres générales d'amortissement.
Bibl. Imp., fonds Bouhier, 12 *bis*, f°s 14 v°-15 r°.

3781. — Septembre. — H. détermine ses droits sur la commune de Provins (en français) (cf. n° 3519).
Archives de l'Empire, K 1154, p. 61; G 135, p. 301-304. — Ed., Bourquelot, *Hist. de Provins*, II, 421-427.

3782. — Septembre. — Gaucher de Saint-Florentin, chevalier, vend à H. ses droits sur le village, le château et la châtellenie d'Ervy, sur les prés du Breuil, de Monthiérault et de Chessy, sur divers fiefs à Chamblain et à La Vacherie. Prix, 1720 livres tournois, dont quittance.

J 195, n° 53; F 3, f°s 197 r°-198 r°.

3783. — 2 octobre, Orléans. — H. donne à Renier Acorre, son chambellan, deux bois dans la forêt de Sourdun et une somme de 1,240 livres tournois au lieu et place d'une rente viagère de 300 livres qu'il lui avait précédemment accordée (en français).

Bibl. Imp., *Cart. de Renier Acorre*, f° 158 v°.

3784. — Octobre. — Par devant le doyen de la chrétienté de Saint-Florentin, Jacques d'Ervy et Renier Acorre, agissant pour H., achetent l'emplacement de la halle de [Villeneuve-au-]Chemin. Prix, 4 livres tournois, dont quittance.

E, f° 490 v°.

3785. — Novembre. — Par devant Pierre, doyen de Notre-Dame-du-Val de Provins, vice-gérant du doyen de la chrétienté du même lieu, Nicolas de la Grange, écuyer, vend à Gui, sous-doyen de Saint-Etienne de Troyes, et à Renier Acorre, receveurs de Champagne et de Brie, une rente de 4 muids d'avoine, mesure de Coulommiers, à Vendières.

J 203, n° 83; E, f° 483 v°.

3786. — 30 novembre, *apud hospitale de Bono Loco ordinis Roscidæ Vallis*. — Traité entre Edouard, roi d'Angleterre, et H. sur le mariage projeté entre Henri, fils d'Edouard, et Jeanne, fille d'H.

Ed., Rymer, *Fœdera*, I, part. II, p. 135, col. 2-p. 136, col. 1; Dumont, *Corps diplomat.*, I, part. I, p. 112, col. 2, cité par Br., VII, 59.

3787. — Décembre, Saint-Jean-Pied-de-Port. — H. ac-

corde à Guiot Quatre-Sous de Rosières un droit d'usage perpétuel dans les forêts d'Isle[-Aumont] et de Chaource, pour la maison dudit Guiot, à Rosières (en français).
Original, Archives du château de Rosières (Aube).

3788. — 18 février. — Par devant l'official de Troyes, Adam de Laines[-aux-Bois], clerc, vend à H. 10 arpents de bois dans la forêt d'Othe, près du bois du Val-de-Gloire. Prix, 10 livres tournois, dont quittance.
J 195, n° 51.

3789. — Février. — Pierre *de Mintriaco*, écuyer, comparant par devant l'official de l'archidiacre de Meaux et Marguerite, femme dudit Pierre, par devant le tabellion du même official, vendent à H. 20 livres de rente sur le péage de Coulommiers. Prix, 100 livres tournois, dont quittance.
E, f°s 516 r°-517 v°.

3790. — Février. — H. déclare que l'abbaye de Scellières a acquis du curé de Saint-Quiriace de Provins une maison et des chambres construites par ce curé. Le prix était une rente viagère de 6 livres. H. approuve cette vente moyennant une somme de 30 livres tournois payée à Gui, sous-doyen de Saint-Etienne de Troyes, et à Renier Acorre, receveurs de Champagne (en français).
Bibl. de Troyes, *Cartulaire de Scellières*, pièce cotée *de Pruvino*, 10.

3791. — 17 mars, Lyon. — Grégoire X vidime et approuve la charte d'H., analysée sous le n° 3773.
E, f°s 71 r°-72 v°.

3792. — Mars, *à Olaz*. — H. confirme une acquisition faite par Renier Acorre, sur Marie La Brebande, fille de feu Milon le Brabant, chevalier (en français).
Bibl. Imp., *Cart.* 173, f° 159.

3793. — Guillaume d'Acy, seigneur de Nogent-l'Artaud, reprend d'H., en augment de fief, divers biens situés à Gandelu.
F 3, f[os] 194 v°-195 r°.

Année 1274 (Pâques le 1[er] avril).

3794. — 26 avril. — Par devant Nicolas, doyen de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube, et André, doyen de la chrétienté du même lieu, Milon de Villars-en-Azois, chevalier, vend à [Gui], sous-doyen de Saint-Etienne de Troyes, et à Renier Acorre, receveurs de Champagne et de Brie, 30 sous tournois de rente sur les revenus des portes de Bar-sur-Aube pendant la foire. Prix, 10 livres tournois.
E, f° 297 v°.

3795. — 30 avril. — Jean, prieur de Sainte-Germaine près de Bar-sur-Aube, vend à H. une rente de 20 sous tournois léguée à sa maison par Henri de Proverville, damoiseau, et que H. l'a invité à faire sortir de main-morte. Prix, 6 livres tournois, dont il donne quittance à Renier Acorre, chambellan de H.
J 201, n° 56.

3796. — Avril. — André de La Brosse, chevalier, seigneur de Villiers, et Marguerite, dame de Mailly, sa femme, vendent à H. leurs biens à Etourvy, Chesley et aux environs; ils en mettent en possession Renier *L'Acourre*, chambellan d'H. Ils donnent quittance du prix, soit 300 livres, à Gui de *Launois*, sous-doyen de Saint-Etienne de Troyes, et au susdit Renier, tous deux receveurs de la terre de Champagne (en français).
J 195, n° 54.

3797. — Avril. — Par devant Jean, abbé de Saint-Jacques de Provins, et Pierre, doyen de Notre-Dame-du-Val du même lieu, Thibaut Rabière, chevalier, vend à H. la mou-

vance de trois fiefs pour 80 livres tournois, dont quittance. Il déclare avoir mis en possession de ces fiefs Renier Acorre, chambellan dudit H., et agissant en son nom.
E, f[os] 296 r°-297 v°.

3798. — 9 juin, Lagny. — Raoul, abbé, et le couvent de Lagny, déclarent que, par ordre de Bérard de Marqueuil, chevalier, garde de Champagne et de Brie, le bailli de Meaux les a remis provisoirement en possession de la justice de Lagny et a rendu la liberté aux bourgeois de l'abbaye emprisonnés. Mais ils prennent l'engagement de comparaître aux prochains jours de Troyes qui se tiendront le 30 juillet prochain et aux autres jours auxquels leur procès pourra être ultérieurement renvoyé.
J 203, n° 88.

3799. — 23 juin. — Par devant André, doyen de la chrétienté de Montereau-faut-Yonne, Robert Bellemontre, bourgeois de Montereau, et Edeline, sa femme, vendent à H. une maison à Montereau. Prix, 18 livres, dont quittance.
J 203, n° 92.

3800. — 7 juillet. — Par devant l'official de Langres, Girard de Provenchères, écuyer, et Isabelle, sa femme, vendent à H., pour la somme de 25 livres tournois, leurs biens à Provenchères.
J 201, n° 57.

Régence de Blanche d'Artois.

3801. — 27 août. — Bl. nomme Don Pedro Sanchez gouverneur de Navarre (en espagnol).
Extrait, F. Michel, *Hist. de la Guerre de Navarre*, p. 379-381.

3802. — 3 octobre. — Charte constatant la démarche faite par les procureurs de don Pedro, fils aîné de Jacques, roi d'Aragon, pour demander le royaume de Navarre à l'assemblée de Puente-la-Reina (en espagnol).

Ed., F. Michel, *Hist. de la Guerre de Navarre*, p. 396-398.

3803. — 16 octobre, Tarragone. — Don Pedro, fils aîné de Jacques, roi d'Aragon, rapporte qu'en septembre 1274 il a fait demander le royaume de Navarre à la cour de Navarre séant à Puente-la-Reina (en espagnol).

Ed., F. Michel, *Hist. de la Guerre de Navarre*, p. 394-396.

3804. — 1er novembre, Olite. — Don Pedro Sanchez, gouverneur du royaume de Navarre, fait connaître les termes d'un traité duquel il résulte que Don Pedro, fils aîné du roi d'Aragon, recevra les hommages des Navarrais (en espagnol).

Ed., F. Michel, *Hist. de la Guerre de Navarre*, p. 391-393.

3805. — 14 novembre, Vincennes. — Bl. délivre des lettres de non-préjudice à G[ui], évêque de Langres qui, sur la prière de Philippe, roi de France, a reçu à Vincennes l'hommage de ladite Bl.

Bibl. Imp., Lat. 5188, f° 2 r°.

3806. — Novembre, Vincennes. — Bl. délivre des lettres de non-préjudice à [Mathieu], abbé de Saint-Denis, qui a reçu son hommage à Vincennes et qui prétendait avoir droit de le recevoir à Saint-Denis.

Ed., Doublet, *Hist. de l'abb. de Saint-Denis*, p. 916-917; Félibien, pr., p. 127.

3807. — 15 décembre, Margerie. — Bl. reçoit l'hommage de Renier Acorre (en français).

Bibl. Imp., *Cart.* 173, f° 159 v°; G, 136, p. 277.

Année 1275 (Pâques le 14 avril).

3820. — Mai, Orléans. — Bl., craignant de perdre le royaume de Navarre par les armes des Castillans et des Arragonais, le met entre les mains de Philippe-le-Hardi, roi de France, qui le gardera jusqu'à la majorité de Jeanne de Navarre, future épouse d'un fils dudit roi.

J 199, n° 31.

3821. — Mai, Orléans. — Philippe-le-Hardi convient que l'un de ses deux fils aînés épousera Jeanne, fille de Bl. Le douaire sera de 4,000 livres parisis de rente, si le futur mari ne devient pas roi de France; autrement, il sera plus élevé.

J 198, n° 124; G 136, p. 2803. — Ed., d'Achery, *Spicilège*, III, 682.

3822. — Mai, Orléans. — Charte de Bl. concernant le même sujet.

J 613, n° 11. — Ed., F. Michel, *Hist. de la Guerre de Navarre*, p. 398-399.

3823. — 8 juin, Olite. — Le gouverneur et les barons de Navarre font savoir à Philippe-le-Hardi qu'ils se réjouissent du mariage projeté entre son fils et Jeanne de Navarre.

J 613, n° 10. — Ed., F. Michel, *Hist. de la Guerre de Navarre*, p. 399-400.

3824. — 19 juin, Paris. — Philippe-le-Hardi, ayant reçu le serment de fidélité de Jean, évêque de Meaux, invite Bl. à délivrer les régales audit Jean.

J 198, n° 126. — Mention, *Gall. Christ.*, VIII, 1630 C.

3825. — 24 juin. — Aceline, prieure, et le couvent de Notre-Dame de La Barre, près de Château-Thierry, demandent à Blanche l'autorisation d'élire une abbesse en remplacement d'Isabelle *de Choy*.

J 198, n° 125.

3826. — 18 décembre, Vincennes. — Bl. reçoit l'hommage de Renier Acorre et lui donne décharge du quint denier pour ce qu'il avait acheté d'Etienne de Sancerre, chevalier, seigneur de Saint-Brisson (en français).
Bibl. Imp., *Cart.* 173, f° 161 r°; G 136, p. 277.

3827. — Décembre, Paris. — Philippe-le-Hardi fait connaître un arrêt de sa cour qui ordonne que l'abbaye de Saint-Denis sera remise en possession de la justice de Marnay dont Bl. s'était emparée.
Ed. Doublet, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 917.

Régence d'Edmond d'Angleterre.

3828. — 18 janvier, Meaux. — Edmond, vu les services de Renier Acorre, son chambellan, confirme les dons, priviléges, quittances précédemment accordés audit Renier, dont il reçoit l'hommage (en français).
Bibl. Imp., *Cart.* 173, f° 161 r°; G 136, p. 277-278.

3829. — Janvier, Paris. — Edmond, ayant fait hommage à Philippe-le-Hardi, promet de lui donner, dans un délai de quarante jours, aveu et dénombrement.
J 199, n° 38.

3830. — 1er février, Troyes, dans la cour du roi. — Jugement qui lève le séquestre mis par Thibaut V sur les annates de la chapelle du comte, à Provins, lesquelles annates avaient été données par ses prédécesseurs à l'Hôtel-Dieu de Provins.
Arch. hospitalières de Provins, 1er *Cart. de l'Hôtel-Dieu*, f° 1 v°.

3831. — 2 février, Bar-sur-Seine. — Edmond, faisant à Gui, évêque de Langres, hommage à Bar-sur-Seine, tandis qu'il lui devait hommage ailleurs, lui délivre des lettres de non-préjudice.
Bibl. Imp., Lat. 5188, f° 2 r°.

3832. — 3 février. — Edmond fait hommage à Robert, duc de Bourgogne.
Ed., Perard, p. 529.

3834. — 2 mars. — Edmond déclare qu'en sa présence, Jean de Broyes a reconnu avoir cédé à Renier Acorre, chambellan dudit Edmond, seigneur de Gouvois, tout le fief que Jean de *Lennein* tenait dudit Jean de Broyes (en français).
Bibl. Imp., *Cart.* 173, f° 161 v°.

3835. — Mars. — Erard de Vallery, chambrier de France, connétable de Champagne, vend à Edmond ses droits sur *Lonnois*, que lui avait donné un des prédécesseurs d'Edmond (en français).
J 198, n° 123.

Année 1276 (Pâques le 5 avril).

3836. — Mai, Troyes. — Edmond approuve l'acquisition de trois maisons par l'Hôtel-Dieu de Meaux.
Original, Archives hospitalières de Meaux.

3837. — 9 septembre, Montereau. — Charte d'Edmond pour le chapitre de Vitry.
Extrait, G 135, p. 310 ; Pithou, *Coust. de Troyes*, édit. de 1628, p. 800.

3838. — 19 septembre, Tours. — Edmond approuve l'acquisition de la maison de *Paroiz* et de 50 livres de rente par Renier Acorre, son chambellan (en français).
Bibl. Imp., *Cart.* 173, f° 161 v°.

3839. — 22 décembre. — Edmond approuve des acquisitions faites par l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches.
G 135, p. 259-260.

3840. — 25 février. — Edmond constate l'acquisition de la maison forte de *Myntoi-les-Provins*, par Renier Acorre, son chambellan (en français).
Bibl. Imp., *Cart.* 173, f°s 185 v°-186 r°.

Année 1277 (Pâques le 28 mars).

3841. — 11 septembre. — Edmond, conformément au jugement arbitral de Gilles de Coulommiers et d'Enguerrand de Journy, donne une indemnité de 2,000 livres tournois à Jean, évêque de Meaux, parce que l'agent chargé par Thibaut V et Henri III de recueillir les produits de la régale de Meaux, s'était emparé des biens meubles de l'évêché (en français).
Bibl. Imp., Lat. 5185 F, f° 78. — Ed., Du Plessis, *Hist. de l'Eglise de Meaux,* II, 179. — Mention, *Gall. Christ.*, VIII, 1630 DE.

3842. — 11 septembre. — Edmond transige avec [Jean], évêque de Meaux, sur la justice temporelle de la léproserie de cette ville (en français).
Bibl. Imp., Lat., 5185 F, f° 78. — Mention, *Gall. Christ.*, VIII, 1630 C.

3843. — 11 septembre. — Lettres semblables de Jean, évêque de Meaux.
J 203, n° 93.

3844. — 21 novembre. — Guillaume, abbé, et le couvent de Montier-en-Der, reconnaissent que ce qu'ils ont à Mertrud est sous la garde du comte de Champagne.
J 204, n° 58.

Année 1278 (Pâques le 17 avril).

3845. — 1er juillet. — Edmond promet, par transaction, à Gui, évêque de Langres, 1,200 livres tournois à titre de droit de relief.

Bibl. Imp., Lat., 5188, f° 2 r° v°; G 136, p. 222-223.

3846. — 24 juillet, palais de Provins. — Edmond, exécutant un jugement arbitral du légat Simon de Sainte-Cécile, rend au chapitre de Saint-Quiriace de Provins des biens saisis par Henri III.

Original, cabinet de M. Michelin; G 136, p. 273-274.

3847. — 30 juillet, Nogent-sur-Seine. — Edmond approuve la translation des Franciscains de Troyes dans l'intérieur de la ville, et leur donne des lettres de sauvegarde.

Original, H, fonds des Cordeliers.

3848. — Charte d'Edmond en faveur de l'abbaye de Mureau.

Mention, *Gall. Christ.*, XIII, 1158 D.

3849. — Troyes. — Jugement rendu par Jean d'Acre, garde de Champagne pour le comte Edmond.

Mention, *Li Drois et li Coustumes de Champaigne et de Brie*, § V.

3850. — Sans date, Troyes. — Autre jugement du même.

Mention, *Li Drois et li Coustumes de Champaigne et de Brie*, § XLII.

Année 1279 (Pâques le 2 avril.)

3851. — Lettres par lesquelles Jacques de *Grançon,* sire de *Béalmont,* déclare apposer son sceau à l'obligation de 3,893 livres contractée envers Edmond par Othon, comte palatin de Bourgogne, caution d'Henri, chevalier, seigneur de *Jour* (en français).
Extr., Chevalier, *Hist. de Poligny*, II, 685.

Année 1281 (Pâques le 13 avril).

3852. — Juillet, Paris. — Edmond accorde une amnistie aux bourgeois de Provins, sauf aux meurtriers du bailli Guillaume Pentecôte; autorise l'établissement de quatre nouvelles fontaines, l'achat de loges pour tenir les plaids, l'établissement d'une cloche pour sonner l'heure des ouvriers et le couvre-feu, etc. (en français).
G 136, p, 109. — Ed., Bourquelot, *Hist. de Provins,* II, 427-434.

3853. — 3 novembre, Pont-des-Natiaux. — Par devant Felise, abbé de Montier-la-Celle, Guillaume, archidiacre, etc., Edmond fait hommage à Guillaume, évêque d'Auxerre.
Ed., *Gall. Christ.*, XII, instr., 180 D-181 A.

3854. — Janvier. — Edmond avait fait saisir des biens acquis par le chapitre de Reims à Aussonce et à Neuville[-en-Tourne-à-Fuy]; il vend ces biens en s'en réservant la garde.
Original, Archives de la ville de Reims.

Année 1283 (Pâques le 18 avril).

3855. — 20 juillet, Paris. — Lettre d'Edmond à Edouard, roi d'Angleterre, son frère, concernant les deux élus à l'ar-

chevêché de Bordeaux, l'affaire de Provins, la demande faite audit Edouard par ledit Edmond, d'Othon de *Grançon* (en français).

Ed., Rymer, *Fœdera* I, part. IV, p. 86, col. 2.

3856. — 11 mars, Paris. — Enquête établissant que Jeanne de Navarre, née à Bar-sur-Seine le 14 janvier 1272 (vieux style), a onze ans révolus et que, suivant l'usage de Champagne, elle peut faire et recevoir hommage (en français).

Bibl. imp., Lat. 5188, f° 1 ; G 136, p. 124.

3857. — 12 mars, Paris. — Philippe-le-Hardi délivre des lettres de non-préjudice à Gui, évêque de Langres, qui a reçu, au palais dudit Philippe, à Paris, l'hommage de Jeanne de Navarre.

Bibl. Imp., Lat. 5188, f° 2 v°.

3858. — Mars, Paris. — Philippe-le-Hardi délivre des lettres de non-préjudice à Robert, duc de Bourgogne, qui a reçu, au palais dudit Philippe, à Paris, l'hommage de Jeanne de Navarre.

Ed., Pérard, p. 555-556 ; Dumont, *Corps Diplomat.*, cité par Br., VII, 210.

3859. — Mars, Paris. — Philippe-le-Hardi délivre des lettres de non-préjudice à Mathieu, abbé de Saint-Denis, qui a reçu, au palais dudit Philippe, à Paris, l'hommage de Jeanne de Navarre pour la terre de Nogent-sur-Seine.

Ed., Doublet, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 923, Auteuil, cité par Br., VII, 210.

Année 1284 (Pâques le 9 avril).

3860. — 17 mai. — Philippe-le-Hardi fait connaître les termes du traité qui termine la régence d'Edmond (en français).

J 199, nos 36, 37. — Ed., Brussel, p. 218-221, etc., Br. VII, 214.

ACTES DE PHILIPPE LE BEL & DE JEANNE DE NAVARRE

Jusqu'à leur avènement au trône de France.

3861. — Septembre, Paris. — Philippe-le-Hardi reconnaît que, lors des conventions relatives au mariage de Philippe-le-Bel avec Jeanne de Navarre, il a constitué, au profit de Jeanne, un douaire de 5,000 livres parisis de rente.
J 198, n° 128.

3862. — Janvier. — Philippe-le-Bel donne à l'abbaye de Troisfontaines une charte d'amortissement.
Analyse, Mss. de M. Charlot, de Nancy.

3863. — 20 février, Paris. — Philippe-le-Bel fait à Gui, évêque de Langres, un hommage dont l'effet cessera à partir de l'avénement dudit Philippe au trône de France.
Lat., 5188, f° 3 v°; G 136, p. 225. — Ed., *Gall. Christ. nov.*, IV, *instr.*, 213.

3864. — 20 février, Paris — Charte de Gui, évêque de Langres, constatant la même chose que la précédente.
J 198, n° 127.

3865. — Février, Paris. — Philippe-le-Bel et Jeanne confirment les privilèges donnés par Thibaut IV et Thibaut V à la ville de Provins.
Bibl. de Provins, *Cart. de Caillot,* f° 266 r°.

3866. — 4 mars. — Pierre, archevêque de Reims, déclare que Philippe-le-Bel lui a fait hommage, sauf la réserve énoncée plus haut, n° 3863.
J 199, n° 130.

3867. — 5 mars, Paris. — Philippe-le-Bel délivre des lettres de non préjudice à Pierre, archevêque de Reims, qui a

reçu son hommage à Paris et qui prétendait avoir droit de le recevoir au palais archiépiscopal de Reims.
Ed., Marlot, 1re éd., II, 576.

3868. — 5 mars, Paris. — Gilles, archevêque de Sens, reçoit l'hommage de Philippe-le-Bel, sous la réserve mentionnée plns haut no 3863.
J 198, no 129.

3869. — Mars, Paris. — Philippe-le-Bel et Jeanne s'engagent à payer à Philippe-le-Hardi le solde des dépenses faites pour la conservation de la Navarre.
J 613, no 20 ; J 199, no 35.

3870. — Troyes. — Sentence rendue par Jean de Joinville, garde de la Champagne.
Mention, *Li Droits et li Coustumes de Champaigne et de Brie*, § XIII.

Année 1285 (Pâques le 25 mars.)

3871. — 26 mars. — Gilles, archevêque de Sens, constate que Philippe-le-Bel et Jeanne ont approuvé un échange entre le maître et les frères de la maison des pauvres de Provins devant la fontaine, d'une part, Mathieu de Mécringes, seigneur *de Plaisseto Brebannorum*, et Isabelle, sa femme, d'autre part.
J 203, no 94.

3872. — Août, Troyes. — Jean de Joinville, sénéchal de Champagne, et G. de Chambly, archidiacre de Coutance, gouverneurs de Champagne, font connaître une sentence de la cour du roi de Navarre entre la commune de Provins et le bailli de Troyes, au sujet des amendes dues par les étrangers à Provins.
Bibl. de Provins, *Cart. de Caillot*, fo 265 ro-vo.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CONTENUS

LE CATALOGUE DES ACTES DES COMTES DE CHAMPAGNE (1).

---

noms des lieux dont les chartes sont datées ne sont pas compris dans cette
Le lecteur se rappellera que les numéros 1 à 445 du *Catalogue* se trouvent
III, p. 325-404, les numéros 446 à 3301 dans le tome V qu'ils remplissent
ent, les numéros 3302 à 3872 dans le t. VI, p. 1-104.

SUPPLÉMENT

2. Aunay (Erard d'), Aul-
e, a. et c. Vitry.
, lisez *Avenceon*, Avan-
a. Rethel, c. Château-

ube, a. Troyes, c. Bouil-
-Bois.
uilly, Yonne, a. Auxer-
ntin.
œurs, Yonne, a. Joigny,

5, Boudreville, Côte-
-sur-Seine, c. Montigny-

isez *Broceio*, Broussy-le-
-le-Petit, Marne, a. Eper-
mpenoise et Sézanne.
, Breuil, Aube, a. Troyes,
essy.
l, *Buxolium*, 2596, Bis-
Marne, a. Reims, c. Ay.

32, Chaudardes, Aisne, a.
tel.
Chazeuil, Côte-d'Or, a.
y.
peut-être *Olacort*, Hola-
Metz, c. Faulquemont.
, Connantray, Marne, a.
Champenoise.

Corcelles, 847, Courcelles, Marne, a. et c. Reims, com. Saint-Brice.

Cortacun, 2438, Courtacon, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.

Espine-au-Bois, 1476, l'Epine-au-Bois, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly.

Fonteneto, 222, probablement Saint-Brice, Seine-et-Marne, a. et c. Provins.

Gauvres, 2509, Gesvres-le-Duc, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lizy, com. Crouy-sur-Ourcq.

Horridomonte, 673, Orimont, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube, com. Arrentières.

Leschis, 113. Voy. Lesches.

Leschieles, 2632, Léchelle, Marne, a. Reims, c. Châtillon-sur-Marne, com. Reuil.

Nesle, 1476, Nesles-Notre-Dame, Aisne, a. et c. Château-Thierry.

Nesle, 1718, Nesles-en-Tardenois, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

CONTENUS

DANS L'HISTOIRE DES DUCS ET DES COMTES DE CHAMPAGNE.

(1) Chazaud, *Etude sur la chronologie des sires de Bourbon*, p. 176.
(2) Chazaud, *ibid.*, p. 199.
(3) Chazaud, *ibid.*, p. 217.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

CONTENUS

DANS L'HISTOIRE DES DUCS ET DES COMTES DE CHAMPAGNE.



TABLE DES PRINCIPALES MATIÈRES

CONTENUES

DANS L'HISTOIRE DES DUCS ET DES COMTES DE CHAMPAGNE.



TABLE DES LIVRES & DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS L'HISTOIRE DES DUCS ET DES COMTES DE CHAMPAGNE.



TABLE GÉNÉRALE DES PREUVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTA. — Pour éviter de donner à cet ouvrage un développement exagéré, nous n'avons pas publié de charte postérieure à cette date. Du reste, les chartes les plus importantes qui concernent l'histoire de Champagne à partir de cette époque sont réunies dans trois ouvrages qu'il est facile de se procurer : 1º Chantereau, *Traité des fiefs;* 2º Brussel, *Nouvel examen de l'usage general des fiefs;* 3º Teulet, *Layettes du Trésor des chartes.*

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA GÉOGRAPHIE DU COMTÉ DE CHAMPAGNE.

CATALOGUE DES ACTES DES COMTES DE CHAMPAGNE.

APPENDICE.

Traduction de la Vie des Pères,

Ecrite pour Blanche de Navarre, comtesse de Champagne.

Dans le tome IV de cet ouvrage, pages 640-642, nous avons parlé de deux traductions en vers français faites pour Marie de France, femme d'Henri le Libéral, comte de Champagne. L'une interprète le texte de la *Genèse*, l'autre paraphrase le psaume *Eructavit*.

Nous devons à l'obligeance de notre savant confrère, M. P. Meyer, archiviste aux Archives, la connaissance d'une autre traduction, écrite pour une comtesse de Champagne. La comtesse dont il s'agit ici est la belle-fille de celle dont nous venons de parler : c'est Blanche de Navarre, mère de Thibaut le Chansonnier, femme et longtemps veuve de Thibaut III, qui, on se le rappelle, était fils de Marie de France. Le document traduit est la *Vie des Pères*. Le traducteur a mis en tête de son travail un prologue en cent huit vers; en voici un extrait :

Seinte escriture fet savoir
A ceus qui ont sens et savoir
Qu'il enseignent si con il doivent,
Car cil qui l'avoir Dieu reçoivent,
S'il ne l'emploient et aprennent,
L'Escriture dit qu'il mesprennent.
Ore est moult sages qui emploie

Et despende bien la monnoie
Que dame Dieux li a bailliée.
Que s'il ne l'a mont emploiée,
Jesu Crist li demandera
Au jour où nus ne pledera.
  Gentil contesse de Champaigne,
Fille au bon roy Sansse d'Espaigne,
Je n'ai mie en moi grant science :
Et nepourquant Vostre Excellence,
Qui ne fet pas à correcier,
Me fist ceste euvre comencier.
Par vous encomençai ceste euvre
Por cuers de crestiens esmeuvre
A bien penser et à bien faire
Et pour eus de pechié retraire.
Les autres dames de cest mont,
Qui plus pensent à val qu'à mont,
Si font les mençonges rimer
Et les paroles alimer
Pour les cuers mielz enrooiller
Et pour honesté avillier.
Dame, de ce n'avez vos cure,
De mençonge qui cuers oscure,
Corrompent la clarté de l'ame.
N'en avez cure, douce dame;
Laissiez *Cliges* et *Perceval* (1),
Qui les cuers tue et met à mal,
Et les romanz de vanité.

. . . .
. . . .

Foux est cil qui se fie en faille,
Ge di, qui veut si m'en desdie,
Foux est qui en ce mont se fie.
Nous trouvons, lisant en cest livre,
Que cil qui vouloient bien vivre,
Laissassent viles et citez,

(1) Deux ouvrages de Chrétien de Troyes.

Que tout leur sembloit vanitez,
Et si véoient quanqu'il véoient;
Tuit seul ès deserz s'enfuioient
Pour conquerre iluec paradis :
Car il leur estoit bien avis
Qu'il n'a riens estable sor terre :
Si vouloient le ciel conquerre.
El ciel a quanqu'en puet voloir :
Metez i tout vostre vouloir,
Gentil contesse, fille à roi;
Les autres facent lor derroi,
Et vous ailliez la loial voie,
Si que li rois des rois vos voie
Vivre en cest siecle loiaument,
Et vous regart si doucement
Qu'il vos traie à sa compaignie
Par la bonté de vostre vie!
Ci fenist li prologues.

Le reste de l'ouvrage est écrit en prose. Il nous a été conservé par un manuscrit du temps de Philippe le Bel. Ce manuscrit se trouve à la Bibliothèque Impériale, fonds français, n° 1038 (*olim* 7331).

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

TOME I.

Notre savant confrère, M. J. Tardif, a publié, sous le titre de *Monuments historiques*, un très-bon inventaire de la collection connue sous le nom de *Cartons des Rois*, qui est conservée aux Archives de l'Empire.

Sous le n° 298 se trouve reproduite une pièce très-importante pour l'histoire des comtes de Champagne. Elle porte la date du 6 janvier 1082, et un des témoins est Eudes III, comte de Champagne, fils de Thibaut Ier. Nous avons établi, tome Ier, page 420, que Thibaut Ier mourut en 1089 ou en 1090. Mais dès le vivant de ce prince, Etienne-Henri, son fils aîné, avait reçu en avancement d'hoirie une part de la succession paternelle; il portait le titre de comte dès l'année 1077 (voir notre tome Ier, page 396-400). Il est maintenant établi qu'Eudes fut traité de la même manière et qu'il était dès 1081 en possession du comté de Champagne.

TOME II.

A la page 407 de ce volume, nous parlons d'un vase donné par Roger Ier, roi de Sicile, à Thibaut II, comte de Champagne, et dont ce prince fit présent à Suger, abbé de Saint-Denis. Ce vase existe encore; il appartient au musée du Louvre. M. A. de Longpérier, membre de l'Institut, en a fait la description, il y a deux ans, dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, tome XII, p. 365-366.

CATALOGUE DES ACTES DES COMTES DE CHAMPAGNE.

N° 327,	*au lieu de*	1183,	*lisez*	1182.
363,	—	1188,	—	1187.
389,	—	1190,	—	1189.
407,	—	la ville,	—	un faubourg.
489,	—	Pontigny,	—	Vauluisant.
626,	—	Hermengarde,	—	Hermesende.
635,	*ajoutez*	A, f° 71 r°.		
636,	—	A, f° 130 v°.		
638,	—	A, f° 131 r°.		
673,	*au lieu de*	leur a prêté,	*lisez*	a prêté à l'Hôtel-Dieu-le-Comte.
736,	—	archevêque,	—	évêque.
788,	—	f° 172,	—	f° 132.
821,	*après*	dame de Vergy,	*ajoutez*	Guillaume.

N° 838, *au lieu de* Th., *lisez* Philippe-Auguste.

1017, *après* 500 livres, *ajoutez* de rente.

1039, *au lieu de* Coucy, *lisez* Courtenay.

1094, — Rouvray, — Rouvroy.

1187, *ajoutez* A, f° 69 v° 70 r°.

1280, 1289, } *au lieu de* Choiseul, *lisez* Cuiseaux.

1307, *après* 15 janvier, *ajoutez* Epernay.

1323, la vraie date de cette charte paraît être 1221 *v. st.*

1324, *au lieu de* 31 mars, *lisez* 28 février.

1337, — Argentolles, — Argensolles.

1366, *après* 26 février, — Paris.

1391, — 28 mars, — Isle-Aumont.

1394, — G[uillaume], — G[autier].

1416, *ajoutez* Ed., *Ampliss. coll.* I, 1120-1121.

1503, *au lieu de* Provins. *lisez* Bray.

1561, *ajoutez* J. 203 n° 16.

1626, *au lieu de* 13 mai, — 1er mai.

1666, — *Montrace*, — Moncade.

1671, — n° 24, — n° 21.

1739, *ajoutez* D. Bouquet XVIII, 316 *n*.

1740, — D. Bouquet XVIII, 316 *n*.

1741, — D. Bouquet XVIII, 319 *n*.

1762, ligne 2me, *au lieu de* comte de Bar, *lisez* comte de Vienne.

1786, *au lieu de* G. chantre de Châlons, *lisez* G. chantre de Langres

1818, — Léonard, *lisez* Renard.

1864, — 300 livres, — des lettres de 300 livres.

1896, est à supprimer.

1922, *au lieu de* Gizancourt, — Gizaucourt.

1967, — 1948, — 1942.

2033, — apud *Cliencon*, — Clisson.

2122, est à supprimer, voir n° 2190.

2123, *au lieu de* Guillaume, *lisez* Gautier.

2162, — de Pinel, — Périnol.

2337, *ajoutez* Juillet. — J. 202 n° 15.

2492, — J. 202 n° 16.

2503, — D. Bouquet, XX, 305.

2566, *au lieu de* Payns, *lisez* Pouan.

2626, *ajoutez* (en français).

2631, *au lieu de* Th., — Thomas.

2639, cette charte est de 1241, *v. st.*

2653, *au lieu de* Montreuil, *lisez* Montereau.

2819, est à suppimer comme faisant double emploi avec le n° 3468.

2949, *au lieu de* Thibaut, *lisez* Thomas.

2989, *ajoutez* F., 2, p. 536-537.

3000, — Ed., Calmet, 1re édit., II, pr. col. 469-471.

3036, fait double emploi avec le n° 3204.

3108, *ajoutez* avril.

N° 3110, *au lieu de* juin, *lisez* juillet.
3128, — mère, — belle-mère.
3130, à supprimer : fait double emploi avec le n° 3356.
3131, à supprimer : fait double emploi avec le 3575.
3199, *au lieu de* Givry-Loisy, *lisez* Grivy-Loisy.
3200, *ajoutez* Ed., Calmet, II, pr. col. 485-486.
3201, fait double emploi avec le n° 3339.
3206, *ajoutez* Ed., Calmet, II, pr. col. 485.
3238, — E., f° 336 v° r°.
3263, *au lieu de* Resson, *lisez* Rosson.
3279, — Jaucourt, — Soncourt
3432, *après* La Ferté-sur-Aube, *ajoutez* Chaumont-en-Bassigny.
3468, *après* février, *ajoutez* Troyes.
3609, *ajoutez* (en français).
3614, — E, f° 417 r°.
3641, — (en français).
3658, — (en français).
3665, — E, f° 446 v°-447 v°.
3688, *après* 6 deniers de Provins, *ajoutez* de rente.
3670, *ajoutez* (en français).
3689, — (en français).
3830, *au lieu de* du roi, *lisez* de la reine.
3852, — bailli, — maire.
3865, *ajoutez* Ed., Bourquelot, *Histoire de Provins*, II, 432.

NOTA. — Dans l'*Errata* du tome IV, nous avons parlé des notes critiques que nous avons reçu sous la signature A. L. Nous les devons à M. Auguste Longnon, jeune érudit qui prépare, en collaboration avec son père, un ouvrage sur la géographie du comté de Champagne.



TABLE DU TOME VI.

FIN.

L'impression de ce volume a été terminée le 10 juillet 1867.

TROYES, IMP. DUFOUR-BOUQUOT.



